N° 11F0019M au catalogue — N° 350
ISSN 1205-9161
ISBN 978-0-660-20986-9

Document de recherche

Direction des études analytiques : documents de recherche

Les employés interprovinciaux en Alberta

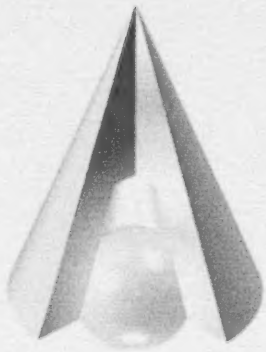

par Christine Laporte, Yuqian Lu et Grant Schellenberg

Division de l'analyse sociale
Ottawa, Ontario

Téléphone : 1-800-263-1136

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

• Service de renseignements statistiques	1-800-263-1136
• Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
• Télécopieur	1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

• Service de renseignements	1-800-635-7943
• Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 11F0019M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2012

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (http://www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.htm).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0[s]	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
[p]	provisoire
[r]	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
[E]	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

Les employés interprovinciaux en Alberta

par

Christine Laporte, Yuqian Lu et Grant Schellenberg
Statistique Canada

11F0019M N° 350
ISSN 1205-9161
ISBN 978-0-660-20986-9

Septembre 2013

Études analytiques
Documents de recherche

La série de documents de recherche de la Direction des études analytiques permet de faire connaître, avant leur publication, les travaux de recherche effectués par le personnel de la Direction des études analytiques, les boursiers invités et les universitaires associés. Cette série a pour but de favoriser la discussion sur divers sujets, notamment le travail, la dynamique des entreprises, les pensions, l'agriculture, la mortalité, la langue, l'immigration, l'informatique statistique et la simulation. Le lecteur est invité à faire part aux auteurs de ses commentaires et suggestions.

Les documents de la série sont distribués aux établissements de recherche et aux bibliothèques spécialisées. On peut accéder gratuitement à ces documents à partir d'Internet, à l'adresse www.statcan.gc.ca.

Comité de révision des publications
Direction des études analytiques, Statistique Canada
Immeuble R.-H.-Coats, 24e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Remerciements

Les auteurs tiennent à souligner l'appui financier du Alberta Office of Statistics and Information pour la réalisation de ce projet. Ils remercient également Joanne Sasges, Kwame Boadu, Paula Yung et Ronggui Liu, du Alberta Office of Statistics and Information, de leurs commentaires et de leur aide.

Note

Ce rapport est préparé par Statistique Canada pour le Alberta Office of Statistics and Information, gouvernement de l'Alberta.

Table des matières

Résumé 5

Sommaire 6

1 Introduction 8

2 Sources des données, sélection de l'échantillon et concepts 11

3 Estimations de l'emploi interprovincial en Alberta 16

4 Caractéristiques sociodémographiques des employés interprovinciaux 20

5 Emploi et revenus 30

6 Perspective des entreprises de l'emploi interprovincial 53

7 Conclusion 56

8 Tableaux en annexe 59

Bibliographie 60

Résumé

En dépit des nombreuses données anecdotiques et de certaines études de cas au sujet de la taille et des caractéristiques de la main-d'œuvre interprovinciale en Alberta, les données détaillées demeurent limitées. Cette situation est attribuable en partie aux nombreuses difficultés associées au dénombrement d'une population mobile. Le présent rapport, qui s'appuie sur les données administratives de plusieurs sources pour les années 2003 à 2010, y compris les fichiers T4 (*État de la rémunération payée*) et T1 (*Déclaration de revenus et de prestations*), renferme de l'information exhaustive sur les employés interprovinciaux en Alberta. Les résultats révèlent que le nombre d'employés interprovinciaux en Alberta a presque doublé au cours de cette période, pour atteindre environ 122 500 à 133 000 personnes, ou environ 5,7 % à 6,2 % de l'emploi provincial en 2008. Presque chaque année pendant la période de référence, le nombre d'employés interprovinciaux en Alberta était considérablement plus élevé que le nombre de nouveaux résidents s'installant dans la province. Des estimations détaillées sur les caractéristiques sociodémographiques des travailleurs, les régimes d'emploi transversaux et longitudinaux, les revenus et les effectifs des entreprises sont présentées.

Sommaire

En 2004, environ 62 000 à 67 500 employés interprovinciaux travaillant en Alberta ont été dénombrés, soit environ 3,6 % à 3,8 % de l'emploi provincial. En 2008, la main-d'œuvre interprovinciale de la province s'était hissée aux alentours de 122 500 à 133 000 personnes, soit environ 5,7 % à 6,2 % de l'emploi provincial et quelque 3,5 % des revenus de T4 provinciaux. Ces chiffres ont quelque peu diminué en 2009 en raison du ralentissement économique. La plupart des années, le nombre d'employés interprovinciaux en Alberta était considérablement plus élevé que le nombre de nouveaux résidents s'établissant dans la province.

La présente étude s'appuie sur des données administratives pour présenter des estimations et de l'information descriptive sur les employés interprovinciaux travaillant en Alberta de 2004 à 2009. Les données de plusieurs sources administratives pour les années 2003 à 2010, y compris les fichiers T4 (*État de la rémunération payée*) et T1 (*Déclaration de revenus et de prestations*), ont été utilisées pour fournir des renseignements exhaustifs et à jour sur les employés interprovinciaux en Alberta. Les personnes appartenant à ce groupe ont été désignées comme celles qui ont gagné des revenus de T4 en Alberta au cours d'une année donnée, mais qui ont déclaré résider dans une autre province ou un autre territoire dans leurs déclarations T1.

Les hommes représentaient de 71 % à 74 % des employés interprovinciaux en Alberta de 2005 à 2009. Par ailleurs, au cours des années 2000, une proportion croissante de travailleurs interprovinciaux était composée d'employés âgés. La proportion de main-d'œuvre interprovinciale en Alberta composée de personnes de 45 à 64 ans s'est accrue de presque 9 points de pourcentage pendant la période de référence, tandis que la proportion d'employés de 18 à 24 ans s'est repliée de 14 points de pourcentage. Cependant, un écart marqué est observé entre les hommes et les femmes pour ce qui est des profils d'âge des employés interprovinciaux, les femmes étant souvent plus jeunes.

Le profil d'âge croissant des employés interprovinciaux s'est manifesté par un profil matrimonial changeant. La proportion d'employés interprovinciaux qui étaient mariés ou qui vivaient en union libre est passée de 38 % en 2004 à 48 % en 2009.

Les résidents de deux provinces voisines, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, affichaient de fortes proportions de travailleurs interprovinciaux de l'Alberta, représentant près de 59 % de cette main-d'œuvre en 2004. Toutefois, après les arrivées massives de travailleurs d'autres provinces et territoires, cette proportion était tombée à 43 % en 2008. En fait, malgré la distance, le nombre d'employés interprovinciaux des provinces de l'Atlantique a presque triplé de 2004 à 2008. En 2008, les Canadiens de l'Atlantique constituaient plus de 26 % des employés interprovinciaux en Alberta.

Dans les industries, l'emploi interprovincial représentait environ 9 % à 14 % de l'emploi dans chacun des secteurs suivants : construction; extraction pétrolière et gazière; agriculture, pêches et foresterie; exploitation minière; et hébergement et services de restauration. Lorsqu'ils sont mesurés en fonction des revenus de T4, les employés interprovinciaux représentaient 10 % des revenus de T4 versés par l'industrie de la construction de l'Alberta en 2008, mais moins de 6 % des revenus de T4 versés par les autres industries de la province cette année-là.

Dans toutes les industries, d'importantes variations de la distribution des hommes et des femmes chez les employés interprovinciaux étaient observées. Environ la moitié des employés interprovinciaux de sexe masculin en Alberta travaillaient dans les secteurs de la construction et de l'extraction pétrolière et gazière, tandis qu'environ le tiers des employées interprovinciales travaillaient dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration et dans celui du commerce de détail.

Les régimes d'emploi des employés interprovinciaux varient en fonction de diverses dimensions. Une proportion considérable d'employés interprovinciaux en Alberta travaillent dans la province pendant une partie de l'année. En effet, pendant une bonne partie de la période de référence, près des deux tiers des employés interprovinciaux ont touché des revenus de T4 de l'Alberta **et** d'une autre province ou d'un autre territoire. Il y a une forte corrélation en fonction de l'âge, les employés interprovinciaux plus âgés étant plus susceptibles que les autres de travailler exclusivement en Alberta. La plus forte proportion d'employés interprovinciaux touchant des revenus de T4 uniquement de l'Alberta a été observée chez ceux de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador.

La distinction entre les employés interprovinciaux travaillant exclusivement en Alberta et ceux travaillant aussi dans d'autres provinces ou territoires est importante lorsque la distribution des revenus de T4 reçus en Alberta est prise en compte. Les revenus médians gagnés en Alberta en 2009 par tous les employés interprovinciaux se chiffraient à 16 347 $. Ce montant représente moins de la moitié des revenus médians gagnés par les employés résidents de l'Alberta (40 610 $). Cependant, les revenus médians de l'Alberta chez les employés interprovinciaux qui travaillaient exclusivement en Alberta (33 035 $) se prêtent mieux à la comparaison. Les revenus médians des employés qui travaillaient en Alberta et ailleurs s'établissaient à 9 260 $.

Chez les employés interprovinciaux de sexe masculin ayant gagné des revenus de T4 uniquement de l'Alberta, les revenus médians de ceux qui travaillaient dans le secteur de l'extraction pétrolière et gazière et des activités de soutien se situaient à près de 60 000 $, tandis qu'un sur quatre de ces travailleurs gagnait 96 000 $ ou plus.

Les perspectives de revenus plus élevés sont manifestement un facteur important dans les décisions d'adopter un régime de travail interprovincial. Chez les hommes de 35 à 49 ans, les revenus médians depuis qu'ils sont devenus des employés interprovinciaux étaient d'environ 38 %, ou 13 200 $, supérieurs à leurs revenus annuels au cours des années précédant leur nouveau statut d'employés interprovinciaux. Les hommes des provinces de l'Atlantique ont enregistré les plus gros gains de revenus en devenant des employés interprovinciaux (79 %). Pour ce qui est des femmes de 35 à 49 ans, leurs revenus ont augmenté de plus de 30 % lorsqu'elles sont devenues des employées interprovinciales en 2007 ou en 2008.

Les revenus de l'Alberta ont une incidence considérable sur les revenus familiaux totaux des employés interprovinciaux. En moyenne, les revenus de T4 de l'Alberta des employés interprovinciaux mariés ou vivant en union libre représentaient 52 % des revenus familiaux totaux en 2009. Pour près de 31 % des employés interprovinciaux, les revenus des T4 de l'Alberta représentaient plus de 75 % des revenus familiaux totaux.

Chez les individus qui ont adopté un régime de travail interprovincial pour la première fois en 2005, environ un sur quatre est devenu un résident de l'Alberta au cours des cinq années suivantes. Les employés interprovinciaux plus jeunes, célibataires et du Canada atlantique étaient les plus susceptibles de s'installer en Alberta ultérieurement. Parmi les employés interprovinciaux qui n'ont pas fini par déménager en Alberta, environ la moitié ont travaillé en Alberta pendant seulement un an, 21 % pendant deux ans, et près de 27 % pendant trois ans ou plus.

1 Introduction

L'expansion du secteur du pétrole et du gaz de l'Alberta et l'essor de l'activité économique qui a suivi font de cette province une destination attrayante pour les chercheurs d'emploi. Pour certains, un emploi en Alberta s'accompagne d'un déménagement permanent dans la province. En effet, pendant les années 2000, la migration interprovinciale nette en Alberta dépassait de loin celle des autres provinces ou territoires[1], et la proportion de nouveaux immigrants s'établissant en Alberta a également augmenté[2]. Pour d'autres chercheurs d'emploi, un emploi en Alberta ne se traduit pas par une installation dans la province. C'est le cas des Canadiens qui se déplacent en Alberta pour aller travailler, mais qui conservent leur lieu de résidence principale ailleurs.

Même en Alberta, les perspectives d'emploi se traduisent probablement par une évolution des modalités de résidence et de travail. Certaines personnes ont probablement délaissé les collectivités du Sud au profit de celles plus au Nord afin de tirer profit des possibilités d'emploi[3], tandis que d'autres peuvent conserver leur résidence principale dans le Sud, mais se déplacent au travail dans le Nord selon un horaire de neuf jours de travail et cinq jours de congé.

L'adoption par les travailleurs de ces divers régimes a gonflé les populations des collectivités de l'Alberta, mais la détermination exacte de l'ampleur de cet effet demeure toujours un sujet d'étude et de discussions. Bien qu'il soit relativement simple de dénombrer les personnes qui conservent leur résidence principale dans la province, il est plus compliqué d'identifier et de dénombrer les personnes qui font la navette pour aller travailler en Alberta mais qui résident ailleurs. Ces personnes sont hautement mobiles et habitent souvent des régions éloignées et des logements temporaires, comme des hôtels, des véhicules de loisirs, des terrains de camping, des camps de chantier et des résidences privées. Par conséquent, il n'existe pas beaucoup d'information exhaustive sur cette population transitoire (*shadow population*), largement définie comme les personnes résidant ou travaillant temporairement dans une région, mais conservant une résidence permanente ailleurs.

L'utilité des enquêtes auprès des ménages est limitée à cet égard. Par exemple, l'Enquête sur la population active et la plupart des autres enquêtes auprès des ménages recueillent de l'information sur le lieu de résidence des personnes interrogées, mais pas sur leur lieu de travail[4]. Le questionnaire complet (formule 2B) du Recensement de 2006 fait exception, en demandant aux personnes interrogées où elles avaient travaillé pendant la semaine précédente ou, si elles ne travaillaient pas cette semaine-là, où se trouvait le poste occupé le plus longtemps l'année précédente. Toutefois, les répondants du questionnaire complet du recensement qui avaient travaillé à l'extérieur de leur province ou territoire de résidence l'année précédente ne seraient pas désignés comme des travailleurs interprovinciaux s'ils avaient travaillé dans leur province ou territoire de résidence la semaine précédant le recensement ou si leur emploi hors province l'année précédente avait duré moins longtemps que tout emploi occupé dans la province.

1. Statistique Canada, tableau CANSIM 051-0018.
2. Par exemple, parmi les immigrants de 18 à 54 ans qui se sont établis en 2000 et qui ont produit une déclaration de revenus T1 l'année suivante, 7 % résidaient en Alberta. C'était le cas de près de 12 % de ceux qui s'étaient établis en 2009. (Totalisation personnalisée de la Base de données longitudinales sur les immigrants.)
3. La prévalence de la mobilité infraprovinciale en Alberta pendant la deuxième moitié des années 2000 sera connue dès que les résultats de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 seront disponibles à des fins d'analyse.
4. La possibilité d'inclure une question sur le lieu de travail est à l'étude à Statistique Canada dans le cadre du remaniement de l'Enquête sur la population active prévu en 2016.

Plusieurs initiatives ont été entreprises par des organismes municipaux et provinciaux en Alberta afin de dénombrer les populations transitoires[5]. S'il est vrai que de telles initiatives ont donné des résultats intéressants et utiles à l'échelon local, la couverture géographique limitée et l'hétérogénéité des définitions et des méthodologies employées dans ces études restreignent leur capacité d'étayer des conclusions plus larges et des estimations à l'échelon provincial[6].

Une autre façon d'obtenir des renseignements sur les populations transitoires consiste à utiliser des sources de données administratives. L'objectif du présent document consiste à utiliser ces données pour produire des estimations et de l'information descriptive sur les employés interprovinciaux travaillant en Alberta. Plus précisément, les personnes sont désignées comme des employés interprovinciaux si elles touchent des revenus de T4 (*État de la rémunération payée*) en Alberta au cours d'une année donnée, mais qu'elles déclarent résider dans une autre province ou un autre territoire dans leur déclaration T1 (*Déclaration de revenus et de prestations*). Bien que les employés interprovinciaux travaillent dans pratiquement toutes les provinces et tous les territoires au Canada, ce document s'intéresse seulement aux personnes ayant un emploi en Alberta.

Le document est organisé en plusieurs sections. La section 2 contient des renseignements détaillés sur les sources de données, la sélection de l'échantillon et les concepts. À la section 3, des estimations de la taille de la main-d'œuvre interprovinciale en Alberta sont fournies, en chiffres absolus et comme proportion de l'emploi provincial et des revenus de T4. À la section 4, les caractéristiques sociodémographiques des employés interprovinciaux sont décrites, et les proportions de l'emploi interprovincial dans les industries et les distributions pour l'ensemble des industries sont évaluées. À la section 5, les régimes d'emploi et les revenus des employés interprovinciaux sont examinés, de même que la mesure dans laquelle les employés interprovinciaux s'installent ultérieurement en Alberta ou travaillent dans cette province sur plusieurs années. À la section 6, l'emploi interprovincial est examiné en s'appuyant sur les entreprises comme unité d'analyse, et de l'information descriptive est présentée sur la proportion d'entreprises faisant affaires en Alberta et embauchant des employés interprovinciaux, ainsi que sur les proportions de travailleurs propres aux entreprises. Des conclusions et des suggestions en vue de recherches futures sont présentées à la section 7.

L'utilisation de données administratives comporte plusieurs avantages. Premièrement, une méthodologie uniforme peut être appliquée à l'ensemble des provinces et des territoires, afin de produire des estimations nationales exhaustives de l'emploi interprovincial. Bien que ce rapport se limite à l'emploi interprovincial en Alberta, des estimations pour d'autres provinces et territoires pourraient être calculées au moyen de la même approche. Deuxièmement, les données administratives de l'Agence du revenu du Canada offrent des données de haute qualité sur les gains et les revenus, afin de faciliter les estimations des dimensions financières de l'emploi interprovincial. Troisièmement, les données administratives sont disponibles sur une base annuelle, permettant le calcul des variations d'une année à l'autre du niveau et de l'incidence de l'emploi interprovincial. Cela dit, il y a un décalage associé à l'élaboration et à la validation de fichiers de données administratives, qui entraîne un décalage associé à la disponibilité des estimations de l'emploi interprovincial. Les données étaient disponibles jusqu'en 2010 au moment où la présente analyse était en cours. Les données administratives

5. Un aperçu des études précédentes réalisées pour le compte de plusieurs municipalités et organismes provinciaux a été présenté dans l'étude de Haan et Odynak (2009), ainsi qu'à la conférence annuelle Warren Kalbach sur la population de 2013, à l'Université de l'Alberta, le 8 mars 2013.
6. En 2011, l'Alberta Office of Statistics and Information du gouvernement de l'Alberta a mandaté la Division des enquêtes spéciales de Statistique Canada de réaliser un essai sur le terrain au moyen de questionnaires livrés et retournés par la poste et d'interviews sur place pour joindre les populations de travailleurs de passage dans la région Wood Buffalo–Fort McMurray. L'essai a démontré que l'option de livraison / retour par la poste ne produirait pas de données utilisables. Les réponses aux interviews sur place étaient acceptables, mais la réalisation d'interviews dans la région comportait des difficultés logistiques particulières, et les coûts étaient prohibitifs.

sont également longitudinales, ce qui permet de cerner les transitions et les trajectoires des employés interprovinciaux.

En outre, il est important de souligner les paramètres et les limites de cette étude. Le concept de populations transitoires englobe de nombreux sous-groupes, comme les travailleurs interprovinciaux (employés et travailleurs autonomes), les travailleurs étrangers temporaires, les étudiants hors province et d'autres groupes (p. ex., les demandeurs du statut de réfugié). Cette composition hétérogène rend difficiles, voire impossibles, le dénombrement et l'examen des populations transitoires d'une manière exhaustive au moyen d'une seule source de données. Étant donné l'utilisation d'une approche méthodologique fondée sur les données administratives employées, ce document se limite aux employés interprovinciaux. Les travailleurs étrangers temporaires, les étudiants hors province et les autres groupes sont inclus uniquement s'ils ont gagné des revenus de T4 en Alberta alors qu'ils résidaient dans une autre province ou un autre territoire.

Ces paramètres et limites ont ces incidences particulières sur les travailleurs autonomes. Plus précisément, les travailleurs autonomes non constitués en société ne peuvent pas être identifiés ou inclus dans les estimations de l'emploi interprovincial, parce qu'ils ne s'émettent pas personnellement un feuillet T4, la source de données d'après laquelle la province ou le territoire d'emploi est déterminé. Les travailleurs autonomes constitués en société peuvent être inclus, mais seulement s'ils s'émettent un feuillet T4 en Alberta. Compte tenu de l'information disponible, il est impossible de faire une distinction entre les travailleurs autonomes constitués en société et la population générale d'employés, ou de déterminer la proportion de travailleurs autonomes constitués en société exploitant une entreprise en Alberta qui ont été inclus dans l'analyse ou exclus de cette dernière. Dans l'ensemble, les estimations de l'emploi interprovincial en Alberta sont considérées comme modérées dans la mesure où les travailleurs autonomes non constitués en société et un ensemble inconnu de travailleurs autonomes constitués en société qui travaillent en Alberta, mais qui résident ailleurs, ne peuvent pas être inclus. C'est pour cette raison que le terme « employés interprovinciaux » est utilisé, soulignant la définition axée sur le T4.

Une deuxième limite est l'absence d'information sur la distribution des employés interprovinciaux en Alberta. La taille de l'effectif interprovincial aux niveaux géographiques infraprovinciaux, c'est-à-dire dans des municipalités particulières, suscite beaucoup d'intérêt. Le problème réside dans la nécessité de dénombrer des populations non permanentes qui comptent sur l'infrastructure et les services locaux. Cependant, bien que de l'information infraprovinciale sur le lieu de résidence soit disponible dans la déclaration de revenus T1, il n'y a pas d'information infraprovinciale sur le lieu de travail dans le feuillet T4. Bref, il est possible de déterminer si des employés interprovinciaux de Terre-Neuve-et-Labrador habitent à Cornerbrook, à Gander, ou à St. John's, mais il n'est pas possible de déterminer si leur emploi en Alberta se trouve à Fort McMurray, à Calgary ou à Canmore. Cette lacune empirique persiste.

Enfin, le feuillets T4 et la déclaration de revenus T1 renferment de l'information sur les gains et les revenus sur une base annuelle seulement. Aucune information n'est recueillie sur le nombre d'heures travaillées par semaine ou le nombre de semaines travaillées par année. Par conséquent, le salaire horaire ou les gains hebdomadaires ne peuvent pas être calculés. En outre, étant donné qu'on ne recueille pas la date du début et de la fin des emplois, la durée des emplois en Alberta ne peut pas être calculée à un niveau plus détaillé que le niveau annuel. Compte tenu de la prévalence manifeste des emplois qui ne durent qu'une partie de l'année chez les employés interprovinciaux, ce genre d'information serait utile pour cette analyse. L'information sur les caractéristiques socio-économiques, comme le niveau de scolarité, la profession exercée et le statut d'immigrant, n'est pas recueillie dans les feuillets T4 et les formulaires T1 : les employés interprovinciaux ne peuvent donc pas être examinés dans cette optique.

2 Sources des données, sélection de l'échantillon et concepts

Sources de données constitutives

Une base de données intégrées (ou appariées) renfermant de l'information de quatre sources différentes est utilisée dans le cadre de cette étude. Voici les quatre sources de données constitutives :

Fichier T4

Le fichier T4 contient de l'information fiscale déclarée par les employeurs qui ont versé à un employé un des types de revenus suivants : revenu d'emploi (p. ex., salaires et traitements); commissions; allocations et prestations imposables; revenu de pêche; ou tout autre paiement pour des services rendus pendant l'année. L'information sur la province ou le territoire d'emploi provient du champ 10 de chaque feuillet T4 (*État de la rémunération payée*). Le *Guide de l'employeur – Comment établir le feuillet T4 et le Sommaire* de l'Agence du revenu du Canada renferme les instructions suivantes à l'intention des employeurs qui remplissent le feuillet T4 au sujet de la province ou du territoire d'emploi :

> « Utilisez l'une des abréviations suivantes pour indiquer où l'employé a travaillé... Vous déterminez la province ou le territoire d'emploi d'un employé selon le lieu de travail où il doit se présenter au travail... Si un employé a travaillé ou était employé dans plus d'une province ou d'un territoire au cours de l'année, remplissez des feuillets T4 distincts. Pour chaque endroit, vous devez indiquer la rémunération totale de l'employé ainsi que les montants qui ont été retenus.... » (p. 9)

Fichier sur la famille T1 (FFT1)

Le fichier sur la famille T1 (FFT1) est un fichier de données administratives construit à partir de l'information des déclarations annuelles de revenus des particuliers (c.-à-d., T1, *Déclaration de revenus et de prestations*). De plus, le FFT1 renferme de l'information de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et du feuillet T4, *État de la rémunération payée*, ce qui permet de totaliser les données pour les personnes et les familles de recensement. La variable sur la province ou le territoire de résidence du FFT1 indique la province ou le territoire de résidence déclaré par chaque déclarant au 31 décembre de l'année d'imposition. Au moment de cette analyse, le FFT1 était disponible jusqu'en 2010.

Fichier historique T1 (T1H)

Le fichier historique T1 (T1H) est un fichier de données administratives basées sur l'information des déclarations annuelles de revenus des particuliers (c.-à-d. T1, *Déclaration de revenus et de prestations*). Le fichier T1H contient de l'information sur les déclarants retardataires des T1 et les nouvelles cotisations des déclarations de revenus. Étant donné que l'effectif interprovincial est très mobile, les personnes qui appartiennent à ce groupe sont plus susceptibles que les personnes de la population générale de produire leur déclaration de revenus en retard. Par conséquent, le fichier T1H est utilisé en plus du FFT1 afin d'accroître le taux d'appariement entre les fichiers T4 et T1 et de faire en sorte que les déclarants retardataires soient pris en considération dans les estimations de l'emploi interprovincial. Au moment de cette analyse, le fichier T1H était disponible jusqu'en 2008.

Fichier du Programme d'analyse longitudinale de l'emploi (PALE)

Le fichier du PALE contient de l'information sur l'emploi annuel, la masse salariale annuelle et l'industrie pour toutes les entreprises constituées en société et non constituées en société au Canada qui ont payé au moins un employé. Le fichier renferme de l'information sur les industries où les titulaires de T4 sont des employés; les industries où les titulaires de T4 sont des employés sont un facteur important à considérer dans cette analyse.

Sélection des données et fichier de données

Les données de ces quatre sources ont d'abord été appariées afin de créer un ensemble de fichiers transversaux intégrés pour les années 2003 à 2010. Ce processus comporte plusieurs étapes. D'abord, une série de protocoles standard a été exécutée afin de cerner et de rectifier les cas où les personnes ont changé de numéro d'assurance sociale (NAS) pendant la période. Les enregistrements T4 dont le NAS était manquant ou incomplet ont également été relevés, une proportion de 0,2 % à 0,4 % d'entre eux ayant été exclue du fichier pour ce motif.

Ensuite, les personnes qui ont reçu un ou plusieurs feuillets T4 pour un emploi en Alberta ont été relevées et conservées. Chacun de ces enregistrements T4 a ensuite été apparié au FFT1 au moyen des NAS disponibles dans les deux fichiers. Un taux d'appariement initial d'environ 88 % à 90 % a été obtenu pour les années 2003 à 2010. Des renseignements supplémentaires ont été tirés du fichier T1H, y compris les déclarants retardataires, ce qui a porté le taux d'appariement aux alentours de 93 % à 95 % jusqu'en 2008[7].

Une analyse des enregistrements T4 non appariés a révélé que les jeunes et les personnes à faible revenu étaient surreprésentés dans ce groupe. Pour régler ce problème et augmenter les taux d'appariement T4-FFT1, les personnes de moins de 18 ans et celles dont les revenus de T4[8] étaient inférieurs à 1 000 $ ont été exclues de l'échantillon. Ce genre d'exclusion est souvent utilisé dans les analyses de l'offre de main-d'œuvre. En appliquant ces critères de sélection, le taux d'appariement entre le fichier T4 et le FFT1 ou le fichier T1H a été augmenté à environ 97 % à 98 % de 2004 à 2008. Les chiffres et les taux d'appariement sont indiqués dans le tableau 1.

La première colonne du tableau 1 indique que le nombre total de personnes ayant des enregistrements T4[9] de l'Alberta variait de 1,7 million en 2003 à un peu plus de 2,1 millions en 2008. Ces observations sont désignées comme la « main-d'œuvre de l'Alberta » dans l'analyse et servent de dénominateur pour calculer l'incidence de l'emploi interprovincial dans la province[10].

7. Voir le tableau 36 à la section 8, « Tableaux en annexe », pour connaître les chiffres détaillés.
8. En dollars de 2002.
9. Les individus peuvent avoir plus d'un enregistrement T4 parce qu'ils peuvent recevoir plus d'un feuillet T4.
10. Toutes les personnes ayant un ou plusieurs T4 en Alberta sont incluses dans ce groupe, que leur T4 ait été apparié ou non avec un enregistrement FFT1 ou T1H.

Tableau 1

Personnes ayant des T4 de l'Alberta — Taux d'appariement avec des données du FFT1 ou du T1H, 2003 à 2010

	Nombre total de personnes	Appariées avec le FFT1		Appariées avec le FFT1 ou le T1H		Non appariées avec le FFT1 ou le T1H	
	nombre	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
2003	1 699 726	1 561 317	91,9	1 661 344	97,7	38 382	2,3
2004	1 751 171	1 621 039	92,6	1 715 092	97,9	36 079	2,1
2005	1 842 175	1 691 250	91,8	1 791 292	97,2	50 883	2,8
2006	1 979 160	1 796 713	90,8	1 912 021	96,6	67 139	3,4
2007	2 069 730	1 878 744	90,8	2 002 906	96,8	66 824	3,2
2008	2 134 746	1 942 447	91,0	2 059 347	96,5	75 399	3,5
2009	2 082 685	1 885 838	90,5	1 885 838	90,5	196 847	9,5
2010	2 081 109	1 882 978	90,5	1 882 978	90,5	198 131	9,5

Notes : FFT1 et T1H désignent respectivement le Fichier sur la famille T1 et le fichier historique T1.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

La grande majorité de personnes qui ont gagné des revenus de T4 en Alberta ont indiqué dans leur déclaration de revenus T1 que l'Alberta était leur province de résidence[11]. Des quelque 2,1 millions de titulaires de T4 en Alberta en 2008, un peu moins de 1,9 million habitaient dans la province cette année-là, tandis qu'environ 166 000 résidaient dans une autre province ou un autre territoire (tableau 2, partie inférieure). Le nombre d'observations où il manque de l'information sur la province ou le territoire de résidence dans la déclaration de revenus T1 est négligeable, représentant environ 0,03 % à 0,11 % de l'échantillon. Ces observations ont été incluses dans la main-d'œuvre de l'Alberta tout au long de l'analyse.

11. Lorsque la province de résidence n'est pas indiquée dans le FFT1, le code postal du déclarant est utilisé pour obtenir la province de résidence. En l'absence du code postal du déclarant, le code postal des membres de la famille habitant dans le même logement est utilisé pour obtenir la province de résidence.

Tableau 2

Données appariées de l'Alberta selon le statut de résidence, 2003 à 2010

	Résidents de l'Alberta	Non-résidents de l'Alberta	Lieu de résidence inconnu	Total
		nombre		
T4 et FFT1 appariés				
2003	1 482 408	78 505	404	1 561 317
2004	1 538 785	81 832	422	1 621 039
2005	1 598 040	92 615	595	1 691 250
2006	1 674 796	121 128	789	1 796 713
2007	1 732 092	145 459	1 193	1 878 744
2008	1 787 692	152 883	1 872	1 942 447
2009	1 759 578	124 559	1 701	1 885 838
2010	1 765 127	115 934	1 917	1 882 978
T4, FFT1 et T1H appariés				
2003	1 575 173	85 674	497	1 661 344
2004	1 625 881	88 675	536	1 715 092
2005	1 689 883	100 521	888	1 791 292
2006	1 779 077	131 909	1 035	1 912 021
2007	1 842 546	158 831	1 529	2 002 906
2008	1 891 564	165 612	2 171	2 059 347

Note : FFT1 et T1H désignent respectivement le Fichier sur la famille T1 et le fichier historique T1.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Détermination des employés interprovinciaux

Les employés interprovinciaux pourraient être désignés comme les personnes qui ont gagné des revenus de T4 en Alberta, mais qui ont indiqué une autre province ou un autre territoire de résidence dans leur déclaration de revenus T1. Une telle approche engloberait les personnes qui ont quitté la province pendant l'année (c.-à-d. les émigrants internes). Comme l'indique la figure 1, les émigrants internes peuvent être désignés comme les personnes : (*i*) qui ont gagné des revenus de T4 en Alberta pendant l'année *t*, mais qui habitaient dans une autre province ou un autre territoire à la fin de l'année *t*; **et** (*ii*) qui habitaient en Alberta l'année précédente (*t -1*); **et** (*iii*) qui résidaient encore à l'extérieur de l'Alberta l'année suivante (*t+1*). Selon cette définition, le nombre estimatif d'émigrants internes annuels de l'Alberta variait d'environ 19 000 à 23 000 de 2004 à 2006, et d'environ 27 000 à 35 000 de 2007 à 2009[12]. Les employés interprovinciaux peuvent être définis comme les personnes qui, pendant l'année *t*, travaillaient en Alberta mais résidaient dans une autre province ou un autre territoire **moins** tous les émigrants internes de l'Alberta. Il s'agit là de la « **définition de base** » des employés interprovinciaux utilisée dans l'analyse.

12. Les estimations du nombre total de personnes de 18 ans et plus ayant quitté l'Alberta pendant une période semblable variaient de 37 800 à 43 100 de 2004-2005 à 2010-2011 (du 1er juillet d'une année donnée au 30 juin de l'année suivante) (tableau CANSIM 051-0012). Ces estimations comprennent toutes les personnes de 18 ans et plus, sans égard à leurs revenus ou à leur statut professionnel, tandis que les estimations de l'émigration interne présentée dans le texte qui précède se limitent aux personnes dont les revenus de T4 étaient supérieurs à 1 000 $.

Figure 1
Détermination des émigrants internes — Approche 1 (définition de base)

	t-1	t	t+1
Province de travail	Alberta ou autre	Alberta	Hors Alberta
Province de résidence	Alberta	Hors Alberta	Hors Alberta

La définition des émigrants internes peut être élargie, restreignant ainsi la définition des employés interprovinciaux, en tenant compte du lieu de travail et du lieu de résidence pendant l'année *t - 1* et l'année *t*, mais en faisant abstraction des caractéristiques des personnes pendant l'année *t+1* (voir la figure 2). Plus précisément, les émigrants peuvent être considérés comme les personnes : (*i*) qui résidaient en Alberta pendant l'année *t - 1*, **mais** (*ii*) qui se sont installées dans une autre province ou un autre territoire l'année suivante (c.-à-d. l'année *t*). La présence des personnes dans la province ou le territoire l'année suivante n'est pas prise en compte. Encore une fois, les employés interprovinciaux peuvent être définis comme toutes les personnes qui, pendant l'année *t* travaillaient en Alberta mais résidaient dans une autre province ou un autre territoire, **moins** les émigrants internes relevés en fonction de cette méthode élargie. Ce groupe est appelé « **définition de base sauf les résidents de l'Alberta pendant l'année *t - 1*** » dans l'analyse.

Figure 2
Détermination des émigrants internes — Approche 2

	t-1	t	t+1
Province de travail	Alberta ou autre	Alberta	
Province de résidence	Alberta	Hors Alberta	

Enfin, la définition la plus large des émigrants internes (et donc la définition la plus restreinte des employés interprovinciaux) tient compte des personnes dont la province ou le territoire de résidence pendant l'année *t - 1* ne se trouve pas dans les données T4-FFT1-T1H. Les émigrants internes sont désignés comme les personnes dont la province ou le territoire de résidence indique qu'elles ont quitté l'Alberta (c.-à-d. les personnes indiquées dans la figure 2), ainsi que celles sur qui il n'y a pas assez d'information pour prendre une décision en ce sens (voir la figure 3). Encore une fois, les employés interprovinciaux peuvent être définis comme toutes les personnes qui, pendant l'année *t*, travaillaient en Alberta mais résidaient dans une autre province ou un autre territoire **moins** les personnes désignées comme des émigrants internes de cette façon. Ce groupe est appelé « **définition de base sauf l'Alberta et les personnes dont le lieu de résidence est inconnu pendant l'année *t - 1*** » dans l'analyse.

Figure 3
Détermination des émigrants internes — Approche 3

	t-1	t	t+1
Province de travail	Alberta ou autre	Alberta	
Province de résidence	Données manquantes ou Alberta	Hors Alberta	

Dans l'ensemble, les approches 1 à 3 définissent les émigrants internes d'une façon de plus en plus inclusive et fournissent ainsi des définitions et des estimations de plus en plus restrictives des employés interprovinciaux. La sensibilité des estimations de l'emploi interprovincial aux définitions de rechange peut donc être évaluée.

3 Estimations de l'emploi interprovincial en Alberta

Les estimations du nombre absolu et du pourcentage d'employés interprovinciaux en Alberta sont indiquées dans le tableau 3. La partie supérieure du tableau est basée sur les données appariées T4-FFT1 et indique que le nombre d'employés interprovinciaux a augmenté, pour passer d'environ 62 000 à quelque 122 000 de 2004 à 2008, pour ensuite se replier aux alentours de 97 000 en 2009 (définition de base). Les définitions plus restrictives produisent des estimations inférieures d'à peu près 4 000 à 10 000 la plupart des années[13]. Cependant, les données T4-FFT1 ne comprennent pas les déclarants retardataires et sous-estiment donc le nombre d'employés interprovinciaux dans la province.

13. La seule exception est 2009, où l'on a enregistré un écart de près de 15 000 entre la définition de base (approche 1) et la définition la plus restrictive (approche 3).

Tableau 3

Nombre et pourcentage estimés d'employés interprovinciaux en Alberta, 2004 à 2010

	Définition de base		Définition de base sauf les résidents de l'Alberta pendant l'année *t-1*		Définition de base sauf l'Alberta et les résidents inconnus pendant l'année *t-1*	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
T4 et FFT1 appariés						
2004	62 232	3,6	58 433	3,3	55 574	3,2
2005	73 726	4,0	70 375	3,8	67 387	3,7
2006	98 160	5,0	94 817	4,8	90 627	4,6
2007	110 377	5,3	105 638	5,1	101 167	4,9
2008	122 454	5,7	116 544	5,5	112 109	5,3
2009	97 436	4,7	91 610	4,4	82 451	4,0
2010	...	...	88 954	4,3	79 833	3,8
T4, FFT1 et T1H appariés						
2004	67 333	3,8	63 199	3,6	59 234	3,4
2005	79 895	4,3	76 195	4,1	71 769	3,9
2006	106 726	5,4	103 051	5,2	97 037	4,9
2007	120 704	5,8	115 530	5,6	107 777	5,2
2008	133 061 [1]	6,2 [1]	125 970	5,9	119 279	5,6
2009	105 876 [1]	5,1 [1]	99 408 [1]	4,8 [1]	87 908 [1]	4,2 [1]

1. Estimation provisoire.

Notes : FFT1 et T1H désignent respectivement le Fichier sur la famille T1 et le fichier historique T1. Le facteur de rajustement pour tenir compte des déclarants retardataires est calculé à partir de la moyenne des ratios des données T4-FFT1-T1H appariées aux données T4-FFT1 appariées pour toutes les années disponibles. Des facteurs de rajustement particuliers sont utilisés pour chaque définition d'employés interprovinciaux.

Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

La partie inférieure du tableau 3, qui est basée sur les données T4-FFT1-T1H, englobe les déclarants retardataires et produit des estimations annuelles de l'emploi interprovincial, qui sont de 8,2 % à 9,4 % plus élevées que celles basées sur les données T4-FFT1 exclusivement. Bref, l'inclusion des déclarants retardataires et des nouvelles cotisations fiscales augmente le nombre d'employés interprovinciaux en Alberta d'environ 4 000 à 10 000 chaque année. Si ce fait est pris en compte, le nombre d'employés interprovinciaux dans la province a augmenté d'environ 67 000 à quelque 121 000 de 2004 à 2007 (définition de base). Bien que le fichier T1H ne soit pas encore disponible pour permettre la prolongation de la série à 2008 et 2009, l'application d'un « rajustement pour tenir compte des déclarants retardataires » aux données T4-FFT1 donne des estimations de 133 000 et 106 000 employés interprovinciaux en Alberta respectivement en 2008 et en 2009[14]. Le graphique 1 met ces estimations en contexte, pour démontrer que pour la plupart des années, le nombre d'employés interprovinciaux en Alberta était considérablement plus élevé que le nombre de nouveaux résidents s'installant dans la province[15].

14. De 2004 à 2007, l'inclusion des déclarants retardataires du fichier T1H a accru le nombre d'employés interprovinciaux en Alberta estimé du FFT1 d'une moyenne de 8,66 % (définition de base). Les estimations du FFT1 de l'emploi interprovincial pour 2008 et 2009 ont donc été multipliées par 1,0866 pour estimer l'emploi interprovincial total en Alberta pour ces années. Les facteurs de « rajustement pour tenir compte des déclarants retardataires » pour les définitions plus restrictives de l'emploi interprovincial étaient de 1,0862 et 1,0667.
15. Le nombre d'immigrants internes en Alberta est tiré du tableau CANSIM 051-0018.

Graphique 1

Les immigrants internes de l'Alberta et les employés interprovinciaux, 2003 à 2009

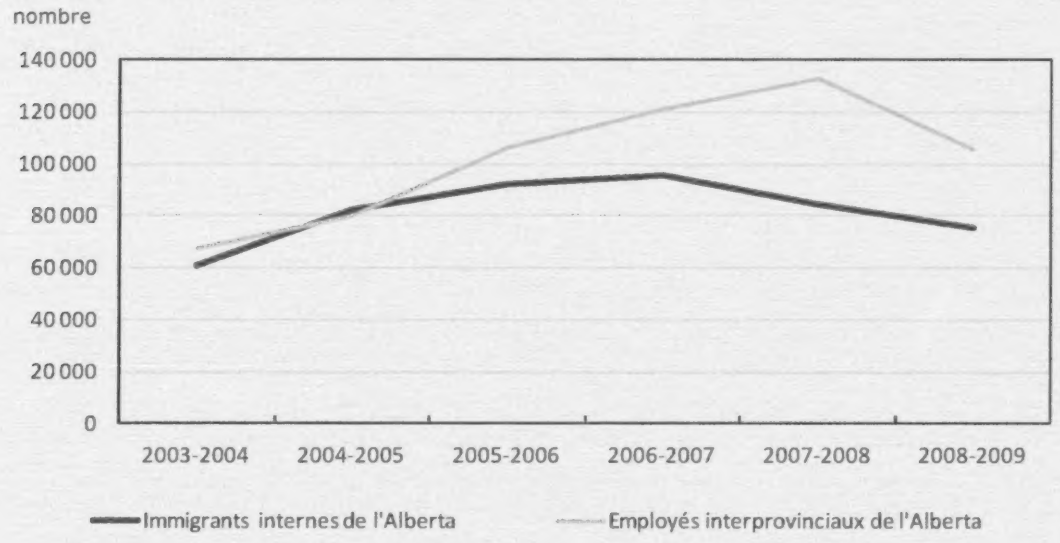

Note : Les immigrants internes de l'Alberta se limitent aux personnes de 18 ans et plus, quel que soit leur revenu.
Sources : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale et CANSIM, tableau 51-0018.

Comme la municipalité de Lloydminster chevauche la frontière entre l'Alberta et la Saskatchewan, elle constitue un cas particulier pour la mesure de l'emploi interprovincial. Dans cette étude, les résidents de Lloydminster du côté de l'Alberta sont dénombrés dans la main-d'œuvre de l'Alberta, à condition d'avoir au moins un T4 de l'Alberta, tandis que les résidents de Lloydminster du côté de la Saskatchewan sont dénombrés comme des employés interprovinciaux s'ils ont au moins un T4 de l'Alberta. Ce dernier groupe comprend environ 2 800 à 3 600 personnes chaque année, ce qui représente environ 2 % à 4 % des employés interprovinciaux. Les personnes résidant dans la partie albertaine de Lloydminster qui ont des revenus de T4 de la Saskatchewan sont des employés interprovinciaux dans cette province, mais ils dépassent la portée de l'analyse.

Toutes proportions gardées, la proportion de la main-d'œuvre de l'Alberta composée d'employés interprovinciaux est passée de 3,8 % à 6,2 % de 2004 à 2008, pour ensuite tomber à 5,1 % en 2009 (définition de base, données T4-FFT1-T1H; tableau 3, partie inférieure). Les deux définitions les plus restrictives de « l'emploi interprovincial » produisent des estimations qui sont de 0,2 point de pourcentage à 0,3 point de pourcentage plus basses (approche 2) et de 0,4 point de pourcentage à 0,9 point de pourcentage plus basses (approche 3), respectivement[16].

16. Le dénominateur pour ces pourcentages comprend tous les employés de l'Alberta ayant des enregistrements T4, y compris ceux dont les enregistrements T4 ne pouvaient pas être appariés au FFT1 ou fichier T1H. Bien qu'ils soient inclus dans le dénominateur, les enregistrements non appariés ne peuvent pas être inclus dans le numérateur parce que la province de résidence ne peut pas être déterminée; par conséquent, ces pourcentages s'avèrent modérés. Une stratégie de rechange consiste à exclure tous les T4 non appariés de l'Alberta du calcul des pourcentages, ce qui laisse le numérateur inchangé, mais qui réduit le dénominateur (c.-à-d. le nombre de travailleurs en Alberta ayant des T4) de 2,1 % à 3,5 %. Cette approche donne des estimations qui sont de 0,1 point de pourcentage à 0,6 point de pourcentage plus élevées que celles indiquées dans le tableau 3. Ces estimations supplémentaires sont présentées dans le tableau 37 en annexe.

La valeur des revenus de T4 reçus par les employés interprovinciaux en Alberta s'est accrue d'environ 1,3 milliard de dollars à approximativement 4,1 milliards de dollars de 2004 à 2008, pour ensuite se replier à quelque 3,3 milliards de dollars en 2009 (définition de base, données T4-FFT1-T1H; tableau 4, partie inférieure). En termes relatifs, il s'agissait de 3,6 % des revenus totaux de T4 payés en Alberta en 2008 et de 3,0 % des revenus de T4 totaux payés en Alberta en 2009. Encore une fois, l'utilisation des deux définitions plus restrictives donne des estimations qui sont de 0,1 point de pourcentage à 0,2 point de pourcentage plus faibles (approche 2) et de 0,1 point de pourcentage à 0,3 point de pourcentage plus faibles (approche 3), respectivement.

Tableau 4

Revenus de T4 estimés et revenus de T4 comme pourcentage des revenus totaux de T4 de l'Alberta des employés interprovinciaux en Alberta, 2004 à 2010

	Définition de base		Définition de base sauf les résidents de l'Alberta pendant l'année *t-1*		Définition de base sauf l'Alberta et les résidents inconnus pendant l'année *t-1*	
	millions de $ de 2009	pourcentage	millions de $ de 2009	pourcentage	millions de $ de 2009	pourcentage
T4 et FFT1 appariés						
2004	1 204,1	1,5	1 134,5	1,4	1 105,4	1,4
2005	1 629,0	1,9	1 557,5	1,8	1 522,8	1,7
2006	2 302,3	2,3	2 224,9	2,2	2 169,9	2,2
2007	2 916,5	2,7	2 800,5	2,6	2 746,7	2,5
2008	3 859,3	3,4	3 696,9	3,2	3 638,4	3,2
2009	3 113,5	2,9	2 967,0	2,7	2 780,0	2,6
2010	...	...	3 226,6	2,9	3 021,5	2,8
T4, FFT1 et T1H appariés						
2004	1 278,6	1,6	1 202,2	1,5	1 158,5	1,5
2005	1 736,8	2,0	1 658,3	1,9	1 602,1	1,8
2006	2 452,1	2,5	2 366,4	2,4	2 282,7	2,3
2007	3 123,9	2,9	2 996,7	2,8	2 887,2	2,7
2008	4 114,3 [1]	3,6 [1]	3 912,1	3,4	3 807,3	3,3
2009	3 319,2 [1]	3,0 [1]	3 154,6 [1]	2,9 [1]	2 918,8 [1]	2,7 [1]

1. Estimation provisoire.

Notes : FFT1 et T1H désignent respectivement le Fichier sur la famille T1 et le fichier historique T1. Le facteur de rajustement pour tenir compte des déclarants retardataires est calculé à partir de la moyenne des ratios des données T4-FFT1-T1H appariées aux données T4-FFT1 appariées pour toutes les années disponibles. Des facteurs de rajustement particuliers sont utilisés pour chaque définition d'employés interprovinciaux.

Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Le fait que les employés interprovinciaux en Alberta représentaient 6,2 % de la main-d'œuvre provinciale mais seulement 3,6 % des revenus de T4 provinciaux en 2008 s'explique par divers facteurs, notamment les caractéristiques sociodémographiques des employés interprovinciaux, les industries où ils travaillaient et la mesure dans laquelle ils ont travaillé en Alberta et dans leur province ou territoire de résidence pendant l'année. L'étude se penche maintenant sur ces caractéristiques.

L'information sur les caractéristiques des familles n'est pas disponible dans le fichier T1H. Par conséquent, l'analyse ci-dessous est basée sur les données T4-FFT1 appariées. De plus, étant donné que les caractéristiques des employés interprovinciaux ne diffèrent pas de façon marquée entre les trois définitions décrites à la section 2, l'information est présentée en fonction de la définition de base seulement pour faciliter la présentation.

4 Caractéristiques sociodémographiques des employés interprovinciaux

Sexe, âge et caractéristiques familiales

Étant donné la composition industrielle de l'économie de l'Alberta et la plus forte probabilité de mobilité géographique chez les jeunes employés, il se pourrait que les employés interprovinciaux dans la province soient surtout de jeunes hommes[17]. C'est souvent le cas. Chaque année de 2005 à 2009, de 71 % à 74 % des employés interprovinciaux en Alberta étaient des hommes, tandis que c'était le cas d'un peu plus de la moitié des employés résidents de l'Alberta (tableau 5).

Tableau 5

Composition selon le sexe des employés interprovinciaux et des employés résidents de l'Alberta, 2004 à 2009

	Hommes		Femmes	
	Employés interprovinciaux	Employés résidents de l'Alberta	Employés interprovinciaux	Employés résidents de l'Alberta
	pourcentage			
2004	67,3	52,5	32,7	47,5
2005	71,3	52,8	28,7	47,2
2006	71,9	53,0	28,1	47,0
2007	71,9	53,0	28,1	47,0
2008	73,5	53,2	26,5	46,8
2009	72,6	52,9	27,4	47,1

Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

De même, pendant la période allant de 2004 à 2009, plus de la moitié des employés interprovinciaux en Alberta avaient moins de 35 ans, la plus forte proportion ayant de 18 à 24 ans (tableau 6). Cependant, pendant la période, une évolution marquée de la composition selon l'âge des employés interprovinciaux a été observée, la proportion de personnes de 18 à 24 ans s'étant repliée de 14,3 points de pourcentage et celle du groupe de 45 ans et plus s'étant accrue de 9,5 points de pourcentage. Bref, à mesure que la taille de la main-d'œuvre interprovinciale augmentait tout au long des années 2000, des personnes des tranches d'âge supérieures étaient celles qui grossissaient les rangs. Ce phénomène pourrait être attribuable à des variations de la demande de main-d'œuvre (c.-à-d. les types de travailleurs recherchés par les employeurs), à des variations de l'offre de main-d'œuvre (c.-à-d. les types de personnes prêtes à se déplacer en Alberta pour le travail) ou à une combinaison des deux. Le vieillissement général de la main-d'œuvre est un autre facteur à considérer, comme l'indiquent les chiffres correspondants pour les employés résidents de l'Alberta (tableau 6, partie inférieure).

17. Sauf indication contraire, la définition de base d'employés interprovinciaux, les employés résidents de l'Alberta, et les données appariées T4-FFT1 sont utilisés tout au long du reste du rapport.

Tableau 6

Composition selon l'âge des employés interprovinciaux et des employés résidents de l'Alberta, 2004 à 2009

	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus
			pourcentage			
Employés interprovinciaux						
2004	41,8	22,9	14,8	12,7	6,5	1,3
2005	38,1	23,2	15,5	14,3	7,7	1,3
2006	37,5	22,8	16,0	14,8	7,5	1,4
2007	35,3	22,9	15,9	16,0	8,3	1,5
2008	31,9	23,7	16,5	16,9	9,3	1,7
2009	27,5	25,5	17,1	17,7	10,4	1,9
Différence en points de pourcentage entre 2004 et 2009	-14,3	2,5	2,3	5,0	3,9	0,6
Employés résidents de l'Alberta						
2004	17,0	23,0	24,3	22,8	10,9	2,0
2005	17,2	23,0	23,4	23,0	11,3	2,1
2006	17,1	23,1	22,7	23,0	11,7	2,3
2007	16,9	23,4	22,1	23,0	12,1	2,5
2008	16,4	23,8	21,6	22,9	12,5	2,8
2009	15,3	24,1	21,4	22,9	13,2	3,0
Différence en points de pourcentage entre 2004 et 2009	-1,8	1,1	-2,8	0,1	2,3	1,0

Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Il y a une différence appréciable entre les profils d'âge des hommes et des femmes chez les travailleurs interprovinciaux, les femmes étant le plus souvent plus jeunes (tableau 7). En 2008, par exemple, 68 % des employées interprovinciales avaient 35 ans ou moins, contre 51 % des hommes. En comparaison, 40 % des hommes et des femmes en Alberta avaient moins de 35 ans. Une différence semblable a été décelée au cours des autres années également (p. ex., 74 % et 60 % respectivement en 2004).

Tableau 7

Pourcentage d'employés de 35 ans ou moins selon le sexe, 2004, 2008 et 2009

	Employés interprovinciaux		Employés résidents de l'Alberta	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
		pourcentage		
2004	74,1	60,3	40,0	40,1
2008	67,8	51,2	40,1	40,3
2009	65,3	48,3	39,5	39,3

Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Le profil d'âge croissant des employés interprovinciaux s'expliquait par l'évolution du profil matrimonial de ce groupe pendant la période (tableau 8). De 2004 à 2009, la proportion d'employés interprovinciaux qui étaient mariés ou qui vivaient en union libre a augmenté de 10 points de pourcentage, passant de 38 % à 48 %, une plus forte variation ayant été observée chez les hommes (11 points de pourcentage) par rapport aux femmes (6,5 points de pourcentage). La proportion d'employés mariés résidents de l'Alberta est demeurée inchangée pendant cette période, à environ 63 %.

Tableau 8

Composition des employés interprovinciaux et des employés résidents de l'Alberta selon l'état matrimonial, 2004 à 2009

	Mariés / Vivant en union libre		Célibataires	
	Employés interprovinciaux	Employés résidents de l'Alberta	Employés interprovinciaux	Employés résidents de l'Alberta
	pourcentage			
Total				
2004	37,7	63,2	62,3	36,8
2005	40,1	62,9	59,9	37,1
2006	40,4	62,8	59,6	37,2
2007	42,5	63,0	57,5	37,0
2008	44,6	63,1	55,4	36,9
2009	48,1	64,0	51,9	36,0
Hommes				
2004	40,7	63,5	59,3	36,5
2005	43,3	63,0	56,7	37,0
2006	43,6	62,8	56,4	37,2
2007	46,1	63,1	53,9	36,9
2008	48,3	63,2	51,7	36,8
2009	51,9	64,6	48,1	35,4
Femmes				
2004	31,5	62,8	68,5	37,2
2005	32,3	62,8	67,7	37,2
2006	32,1	62,8	67,9	37,2
2007	33,2	62,9	66,8	37,1
2008	34,7	62,9	65,3	37,1
2009	37,9	63,4	62,1	36,6

Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Province ou territoire d'origine

Plusieurs facteurs, dont la distance géographique, sont susceptibles d'influer sur la probabilité que des personnes résidant dans d'autres provinces ou territoires recherchent un emploi en Alberta. Pendant la période allant de 2004 à 2009, les résidents de la Colombie-Britannique ont continué de représenter la plus forte proportion d'employés interprovinciaux en Alberta (graphique 2), et leur nombre absolu a augmenté pendant la période allant de 2004 à 2008 (graphique 3). De même, une proportion considérable d'employés interprovinciaux provenait de la Saskatchewan. Collectivement, ces deux provinces voisines représentaient 59 % des employés interprovinciaux de l'Alberta en 2004, mais cette proportion était tombée à 43 % en 2008, les employés d'autres provinces ou territoires étant arrivés en plus grand nombre.

Graphique 2

Proportion d'employés interprovinciaux en Alberta par province ou territoire de résidence, 2004 et 2008

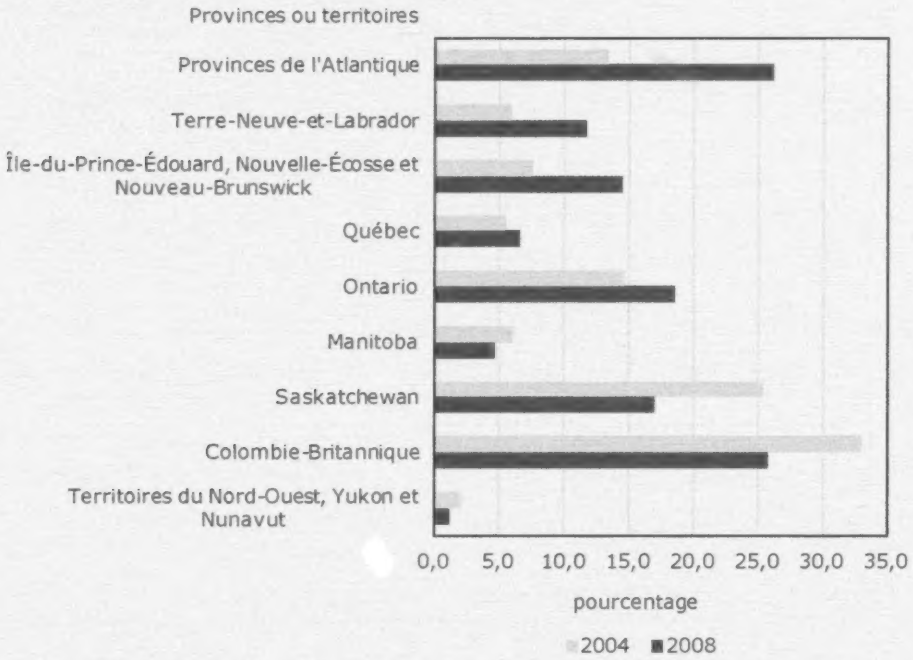

Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

En dépit de la distance entre le Canada atlantique et l'Alberta, le nombre d'employés interprovinciaux de cette région a presque triplé de 2004 à 2008. L'augmentation la plus prononcée a été relevée chez les employés de Terre-Neuve-et-Labrador, mais des hausses considérables ont également été détectées chez ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. En 2008, les Canadiens de l'Atlantique représentaient 26,3 % des employés interprovinciaux en Alberta, en hausse par rapport à 13,4 % en 2004.

Graphique 3

Nombre d'employés interprovinciaux en Alberta par province ou territoire de résidence, 2004 à 2009

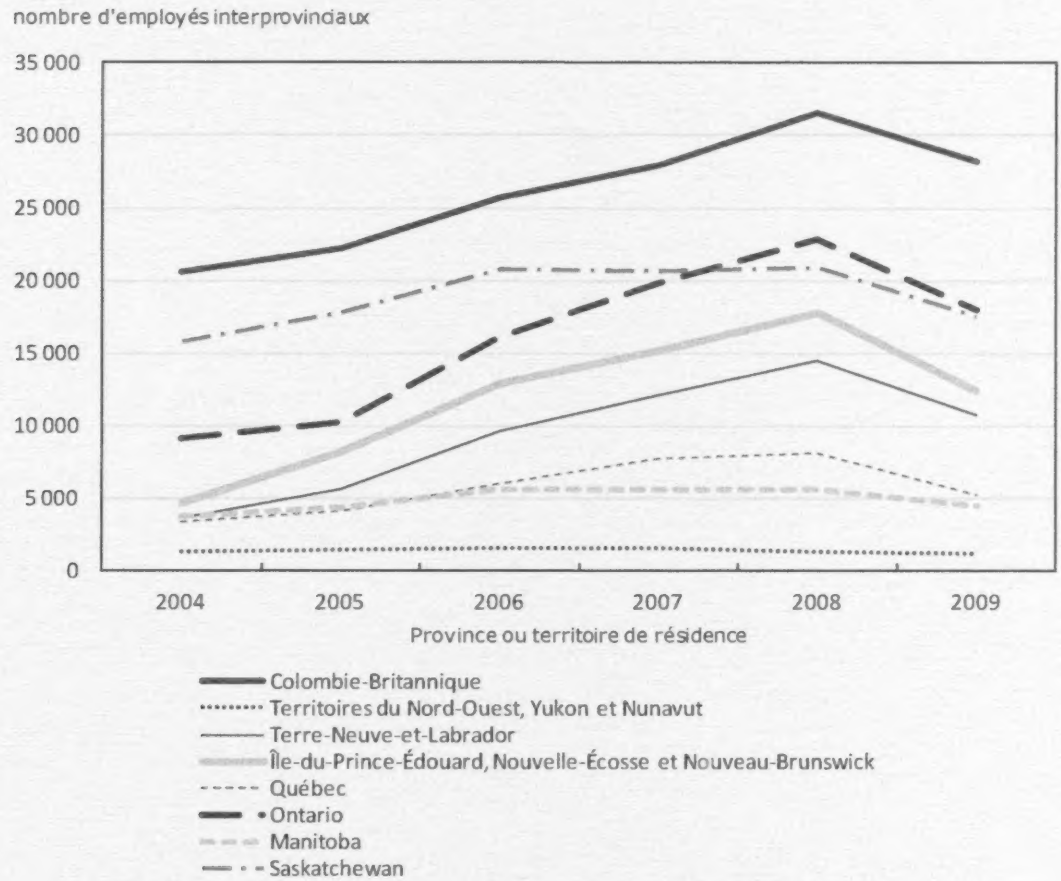

Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Le nombre et la proportion d'employés interprovinciaux arrivant de l'Ontario a également augmenté pendant la période. Fait intéressant, malgré les similarités entre l'Ontario et le Québec pour ce qui est de la taille de la population et de la distance de l'Alberta, les employés interprovinciaux étaient beaucoup moins nombreux à provenir du Québec. Les données utilisées ne permettent pas de déterminer si ce phénomène s'explique par des barrières linguistiques, la reconnaissance professionnelle ou d'autres facteurs.

L'emploi interprovincial peut également être considéré dans la perspective de la population de personnes ayant un emploi dans la province ou le territoire d'origine. Autrement dit, quelle proportion de personnes ayant un emploi, disons à Terre-Neuve-et-Labrador, ont reçu des revenus de T4 de l'Alberta? Le tableau 9 indique le ratio d'employés interprovinciaux en Alberta aux personnes ayant un emploi dans la province ou le territoire de résidence. En 2008, 5,3 % des personnes ayant un emploi et résidant à Terre-Neuve-et-Labrador ont gagné des revenus

de T4 de l'Alberta, contre 2,6 % et 3,8 % des personnes ayant un emploi et résidant respectivement à l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan[18].

Tableau 9

Ratio des employés interprovinciaux en Alberta à l'emploi dans la province ou le territoire de résidence, 2004 à 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
			pourcentage			
Canada	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,6
Terre-Neuve-et-Labrador	1,4	2,1	3,7	4,6	5,3	4,0
Île-du-Prince-Édouard	0,7	1,1	2,0	2,3	2,6	1,8
Nouvelle-Écosse	0,5	0,8	1,3	1,5	1,7	1,2
Nouveau-Brunswick	0,4	0,7	1,1	1,4	1,6	1,1
Québec	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1
Ontario	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Manitoba	0,6	0,7	0,9	0,9	0,9	0,7
Saskatchewan	3,3	3,5	4,0	3,9	3,8	3,2
Colombie-Britannique	1,0	1,0	1,1	1,2	1,3	1,2
Territoires du Nord-Ouest	2,1	2,2	2,2	2,1	1,9	1,8
Yukon	1,9	2,2	2,2	2,2	1,9	1,6
Nunavut	0,5	0,7	0,8	0,7	0,7	0,5

Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Industrie de l'emploi

En Alberta, l'incidence de l'emploi interprovincial varie considérablement d'une industrie à une autre. Au sommet de la période, en 2008, les employés interprovinciaux représentaient 14,1 % de l'emploi dans l'industrie de la construction de l'Alberta, 11,5 % de l'emploi dans le secteur de l'extraction pétrolière et gazière et des activités de soutien, 10,2 % de l'emploi en agriculture, foresterie et pêche, et 9 % de l'emploi dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration (tableau 10). De 2004 à 2008, la croissance de l'emploi interprovincial était particulièrement robuste dans le secteur de la construction, qui a enregistré une hausse de 6,7 % à 14,1 %. En 2009, une baisse de 2,5 points de pourcentage est survenue, portant la proportion à 11,6 %.

18. Dans le tableau 9, les estimations du nombre d'employés interprovinciaux de chaque province de résidence n'ont pas été rajustées pour tenir compte des déclarants retardataires ou des nouvelles cotisations au moyen du fichier T1H. Par conséquent, les estimations sont probablement modérées.

Tableau 10

Emploi interprovincial en pourcentage de l'emploi dans les industries, 2004, 2008 et 2009

	2004	2008	2009
		pourcentage	
Total	3,6	5,7	4,7
Construction	6,7	14,1	11,6
Extraction pétrolière et gazière et activités de soutien	7,1	11,5	9,3
Agriculture, foresterie, pêche	7,3	10,2	9,4
Exploitation minière	3,8	9,3	3,3
Hébergement et services de restauration	7,3	9,0	6,8
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	4,4	7,7	6,1
Gestion de sociétés et d'entreprises	4,2	7,6	5,4
Industrie inconnue	5,2	6,2	4,3
Transport et entreposage	3,9	6,0	5,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	3,1	4,8	3,5
Autres industries de services	2,7	4,0	3,4
Information, culture et loisirs	3,7	3,8	3,4
Commerce de détail	2,8	3,7	3,1
Commerce de gros	1,9	3,1	3,1
Finances et assurances; immobilier et location	2,2	3,1	2,7
Fabrication	2,2	2,9	2,4
Services d'enseignement	2,1	2,6	2,2
Services publics	1,0	2,2	1,4
Soins de santé et assistance sociale	1,3	1,8	1,5
Administrations publiques	1,3	1,7	1,9

Notes : Le code d'industrie dominant est attribué à l'entreprise. Lorsque les personnes travaillaient dans plus d'une industrie en Alberta, l'industrie où elles ont reçu le feuillet T4 pour le plus gros montant unique est sélectionnée.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Mesurés en proportion des revenus totaux de T4, les employés interprovinciaux représentaient 9,9 % des revenus de T4 versés par l'industrie de la construction de l'Alberta en 2008, en hausse par rapport à 3,2 % en 2004. En 2008, les employés interprovinciaux représentaient environ 4 % à 6 % des revenus de T4 dans plusieurs autres industries, notamment les suivantes : extraction pétrolière et gazière et activités de soutien; exploitation minière; services de gestion des déchets et d'assainissement[19]; agriculture, foresterie et pêche; et hébergement et services de restauration (tableau 11).

19. Dans la catégorie des services de gestion des déchets et d'assainissement, les plus fortes proportions d'employés interprovinciaux travaillaient dans les services d'emploi (p. ex., les agences de placement temporaire), les services d'entretien de bâtiments et de logements (p. ex., les services de concierge) et les services d'enquêtes et de sécurité (p. ex., les services de sécurité et les serruriers).

Tableau 11

Pourcentage de revenus de T4 dans les industries payés aux employés interprovinciaux, 2004, 2008 et 2009

	2004	2008	2009
		pourcentage	
Total	1,5	3,4	2,9
Construction	3,2	9,9	8,5
Exploitation minière	1,9	5,7	1,7
Extraction pétrolière et gazière et activités de soutien	2,8	5,2	4,6
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	1,7	5,2	3,9
Agriculture, foresterie, pêche	3,2	4,9	4,8
Hébergement et services de restauration	3,0	4,7	3,7
Industrie inconnue	2,3	3,8	2,5
Transport et entreposage	2,2	3,8	4,0
Gestion de sociétés et d'entreprises	2,3	3,6	1,6
Autres industries de services	1,2	2,6	1,8
Services professionnels, scientifiques et techniques	1,4	2,5	1,8
Commerce de gros	1,1	1,9	2,5
Fabrication	1,1	1,5	1,6
Services publics	0,5	1,4	0,8
Finances et assurances; immobilier et location	1,2	1,3	1,5
Information, culture et loisirs	1,2	1,3	1,2
Commerce de détail	0,9	1,2	1,2
Administrations publiques	0,5	0,8	0,9
Services d'enseignement	0,5	0,7	0,6
Soins de santé et assistance sociale	0,4	0,6	0,5

Notes : Le code d'industrie dominant est attribué à l'entreprise. Lorsque les personnes travaillaient dans plus d'une industrie en Alberta, l'industrie où elles ont reçu le feuillet T4 pour le plus gros montant unique est sélectionnée.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

D'après l'examen de la distribution des employés interprovinciaux dans **l'ensemble** des industries, les plus fortes proportions de personnes travaillaient dans les secteurs suivants : (*1*) construction; (*2*) extraction pétrolière et gazière et activités de soutien; (*3*) hébergement et services de restauration; et (*4*) commerce de détail (tableau 12). En 2004, plus de la moitié (51,3 %) des employés interprovinciaux travaillaient dans ces quatre industries, une proportion qui s'est hissée à 57,6 % en 2008. La proportion d'employés résidents de l'Alberta et travaillant dans ces industries était de 31 % et de 33 % en 2004 et en 2008 respectivement. Pendant la période allant de 2004 à 2009, les plus fortes proportions d'employés résidents de l'Alberta ont été relevées dans les secteurs du commerce de détail, des soins de santé et de l'assistance sociale, de la fabrication et de la construction.

Tableau 12

Distribution des employés interprovinciaux et des employés résidents de l'Alberta dans différentes industries, 2004, 2008 et 2009

	2004		2008		2009	
	Employés inter-provinciaux	Employés résidents de l'Alberta	Employés inter-provinciaux	Employés résidents de l'Alberta	Employés inter-provinciaux	Employés résidents de l'Alberta
	pourcentage					
Industrie						
Construction	15,9	7,9	26,4	9,4	26,0	9,3
Extraction pétrolière et gazière et activités de soutien	12,0	5,8	13,8	6,5	13,0	6,2
Hébergement et services de restauration	14,4	6,2	10,3	5,9	9,6	6,1
Commerce de détail	9,0	11,3	7,1	11,0	7,5	11,3
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	5,8	4,4	6,2	4,3	5,7	4,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	5,6	6,6	5,6	7,1	4,7	6,6
Transport et entreposage	5,3	4,8	4,9	4,6	5,2	4,5
Fabrication	5,4	8,8	3,9	8,0	3,7	7,5
Autres industries de services	3,5	4,6	3,1	4,5	3,2	4,4
Services d'enseignement	4,0	7,1	2,8	6,7	3,0	6,9
Commerce de gros	2,6	5,0	2,6	4,8	3,1	4,8
Finances et assurances; immobilier et location	3,0	5,0	2,6	4,9	2,7	4,8
Soins de santé et assistance sociale	2,8	8,4	2,4	8,4	2,7	8,9
Agriculture, foresterie, pêche	2,9	1,4	2,0	1,1	2,4	1,2
Administrations publiques	2,7	7,5	2,0	7,2	2,9	7,6
Information, culture et loisirs	3,5	3,3	1,9	3,0	2,2	3,0
Gestion de sociétés et d'entreprises	0,9	0,7	1,1	0,8	1,1	0,9
Industrie inconnue	0,3	0,2	0,7	0,6	0,8	0,9
Exploitation minière	0,2	0,2	0,4	0,2	0,1	0,2
Services publics	0,2	0,8	0,3	0,9	0,2	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Notes : Le code d'industrie dominant est attribué à l'entreprise. Lorsque les personnes travaillaient dans plus d'une industrie en Alberta, l'industrie où elles ont reçu le feuillet T4 pour le plus gros montant unique est sélectionnée.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Mesurées en proportion des revenus totaux de T4, deux industries (la construction et l'extraction pétrolière et gazière et les activités de soutien) représentaient plus de la moitié (57 %) de tous les revenus de T4 versés aux employés interprovinciaux en 2008, comparativement à 24 % des revenus de T4 versés aux employés résidents de l'Alberta (tableau 13). Ce phénomène est attribuable au fait que ces industries sont très payantes et comptent les plus fortes proportions d'employés interprovinciaux.

Tableau 13

Distribution des revenus de T4 des employés interprovinciaux et des employés résidents de l'Alberta par industrie, 2004, 2008 et 2009

	2004		2008		2009	
	Employés inter-provinciaux	Employés résidents de l'Alberta	Employés inter-provinciaux	Employés résidents de l'Alberta	Employés inter-provinciaux	Employés résidents de l'Alberta
	pourcentage					
Industrie						
Construction	18,3	8,3	35,4	10,8	34,2	10,6
Extraction pétrolière et gazière et activités de soutien	22,5	12,2	21,3	13,6	19,6	12,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	7,5	8,5	6,3	8,9	5,0	8,2
Transport et entreposage	7,8	5,2	5,3	4,6	6,6	4,6
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	3,3	3,0	5,2	3,2	4,4	3,2
Fabrication	7,0	9,9	3,9	9,1	4,8	8,5
Hébergement et services de restauration	5,0	2,4	3,5	2,3	3,4	2,4
Commerce de gros	4,0	5,8	3,1	5,4	5,1	5,7
Autres industries de services	2,3	3,1	2,5	3,2	1,8	3,0
Commerce de détail	4,1	6,8	2,3	6,5	2,7	6,6
Finances et assurances; immobilier et location	4,7	6,0	2,2	5,8	2,8	5,6
Gestion de sociétés et d'entreprises	1,9	1,3	1,8	1,6	1,0	1,7
Administrations publiques	2,6	8,0	1,7	7,2	2,6	8,1
Soins de santé et assistance sociale	2,0	7,5	1,2	6,9	1,4	7,9
Services d'enseignement	2,0	6,7	1,1	5,6	1,3	6,3
Information, culture et loisirs	2,4	2,9	1,0	2,5	1,1	2,5
Agriculture, foresterie, pêche	1,8	0,9	1,0	0,7	1,1	0,7
Exploitation minière	0,3	0,2	0,5	0,3	0,2	0,3
Services publics	0,4	1,3	0,5	1,4	0,4	1,5
Industrie inconnue	0,2	0,1	0,4	0,3	0,4	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Notes : Le code d'industrie dominant est attribué à l'entreprise. Lorsque les personnes travaillaient dans plus d'une industrie en Alberta, l'industrie où elles ont reçu le feuillet T4 pour le plus gros montant unique est sélectionnée.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Des différences marquées sont observées entre la distribution des hommes et des femmes chez les employés interprovinciaux dans l'ensemble des industries. En 2009, la moitié des employés interprovinciaux de sexe masculin travaillaient dans seulement deux industries (la construction; et l'extraction pétrolière et gazière et les activités de soutien), tandis qu'environ le tiers des employées interprovinciales (36 %) travaillaient dans deux industries (hébergement et services de restauration; et commerce de détail [tableau 14]).

Tableau 14

Distribution des employés interprovinciaux dans les industries (10 principales en 2009) selon le sexe, 2004, 2008 et 2009

	2004	2008	2009
	pourcentage		
Hommes			
Construction	22,2	33,8	33,6
Extraction pétrolière et gazière et activités de soutien	16,9	17,7	16,7
Services professionnels, scientifiques et techniques	6,3	6,0	4,7
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	6,1	5,9	5,4
Hébergement et services de restauration	8,5	5,5	5,3
Transport et entreposage	6,8	5,4	5,7
Fabrication	6,7	4,5	4,4
Commerce de détail	5,3	4,0	4,6
Autres industries de services	3,0	2,8	2,8
Commerce de gros	2,9	2,6	3,3
Femmes			
Hébergement et services de restauration	26,8	23,4	21,2
Commerce de détail	16,6	15,8	15,2
Soins de santé et assistance sociale	7,0	7,2	7,8
Services d'enseignement	7,5	6,3	6,6
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	5,2	6,9	6,3
Construction	2,8	6,1	6,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	4,1	4,5	4,7
Administrations publiques	3,9	3,3	4,5
Finances et assurances; immobilier et location	4,4	4,2	4,4
Autres industries de services	4,4	3,8	4,2

Notes : Le code d'industrie dominant est attribué à l'entreprise. Lorsque les personnes travaillaient dans plus d'une industrie en Alberta, l'industrie où elles ont reçu le feuillet T4 pour le plus gros montant unique est sélectionnée.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

5 Emploi et revenus

Emploi

Les régimes d'emploi des employés interprovinciaux peuvent varier en fonction de plusieurs dimensions. Par exemple, les personnes peuvent travailler à temps plein en Alberta toute l'année, à un régime de neuf jours de travail suivis de six jours de congé, pendant une partie de l'année, ou en prenant un emploi d'été en Alberta pour ensuite rentrer à la maison. Les employés peuvent également occuper des postes saisonniers dans leur province ou leur territoire de résidence et se déplacer pour aller travailler en Alberta pendant la saison morte. Malgré l'absence d'information sur les semaines travaillées pendant l'année dans le fichier de données, quelques détails peuvent être obtenus en déterminant si les employés interprovinciaux ont gagné des revenus de T4 uniquement en Alberta ou en Alberta et dans d'autres provinces et territoires.

En 2004, 66 % des employés interprovinciaux ont gagné des revenus de T4 en Alberta ***et*** dans d'autres provinces ou territoires, tandis que 34 % ont gagné des revenus de T4 uniquement en Alberta (tableau 15). La proportion de personnes ayant un emploi uniquement en Alberta était légèrement plus élevée en 2008 (à 37,1 %), et a continué d'augmenter, pour atteindre 44,8 % en 2009.

La plupart des années, peu de différence a été observée entre les proportions d'hommes et de femmes ayant reçu des T4 hors Alberta[20]. Cependant, il y avait une forte corrélation en fonction de l'âge, les employés interprovinciaux plus âgés étant plus susceptibles que les autres de travailler exclusivement en Alberta (c.-à-d. de recevoir des T4 uniquement de l'Alberta). En effet, il y avait une différence d'au moins 20 points de pourcentage à cet égard entre les employés interprovinciaux de 18 à 24 ans et les employés interprovinciaux de 45 ans et plus. Cette tendance se traduit également par des différences en ce qui touche l'état matrimonial. Dans l'ensemble des provinces et des territoires de résidence, la proportion d'employés interprovinciaux gagnant des revenus de T4 uniquement de l'Alberta était la plus élevée chez ceux de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador, et la plus faible chez ceux du Québec et des Territoires du Nord-Ouest.

20. Toutefois, en 2009, les hommes étaient plus nombreux que les femmes à gagner des revenus de T4 en Alberta seulement (46,2 % et 41 % respectivement).

Tableau 15

Pourcentage d'employés interprovinciaux qui reçoivent des T4 uniquement en Alberta ou en Alberta et dans d'autres provinces ou territoires, selon les caractéristiques sociodémographiques, 2004, 2008 et 2009

	2004		2008		2009	
	Revenus de T4 de l'Alberta seulement	Revenus de T4 de l'Alberta et d'autres provinces ou territoires	Revenus de T4 de l'Alberta seulement	Revenus de T4 de l'Alberta et d'autres provinces ou territoires	Revenus de T4 de l'Alberta seulement	Revenus de T4 de l'Alberta et d'autres provinces ou territoires
			pourcentage			
Total	34,0	66,0	37,1	62,9	44,8	55,2
Hommes	34,2	65,8	38,0	62,0	46,2	53,8
Femmes	33,4	66,6	34,4	65,6	41,0	59,0
18 à 24 ans	25,0	75,0	25,6	74,4	31,5	68,5
25 à 34 ans	33,9	66,1	35,8	64,2	42,6	57,4
35 à 44 ans	41,1	58,9	41,3	58,7	49,7	50,3
45 à 54 ans	43,2	56,8	45,2	54,8	52,8	47,3
55 à 64 ans	51,2	48,8	51,9	48,1	58,9	41,1
65 ans et plus	67,2	32,8	66,9	33,1	72,7	27,3
Mariés / Vivant en union libre	41,7	58,3	43,5	56,5	51,0	49,0
Célibataires	29,3	70,7	31,8	68,2	39,1	60,9
Terre-Neuve-et-Labrador	44,3	55,7	51,8	48,2	55,3	44,7
Île-du-Prince-Édouard	22,9	77,1	29,1	70,9	34,2	65,8
Nouvelle-Écosse	28,3	71,7	33,7	66,3	40,9	59,1
Nouveau-Brunswick	28,4	71,6	37,2	62,8	45,2	54,8
Québec	17,7	82,3	23,0	77,0	32,0	68,0
Ontario	28,8	71,2	32,3	67,7	41,9	58,1
Manitoba	28,2	71,8	31,0	69,0	36,2	63,8
Saskatchewan	42,7	57,3	43,6	56,4	50,2	49,8
Colombie-Britannique	33,9	66,1	36,1	63,9	45,2	54,8
Territoires du Nord-Ouest	17,5	82,5	23,0	77,0	23,5	76,5
Yukon	21,0	79,0	29,1	70,9	28,4	71,6
Nunavut	x	x	x	81,9	x	81,6

Notes : Tous les enregistrements T4 ont été inclus. Certains enregistrements peuvent indiquer des revenus de zéro.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Une évaluation plus détaillée du rôle que joue l'emploi en Alberta dans les revenus totaux des employés interprovinciaux est présentée dans le tableau 16. Par définition, les personnes qui ont reçu des T4 de l'Alberta seulement ont reçu 100 % de leurs revenus de T4 de cette province. Cependant, chez les employés interprovinciaux qui ont reçu des T4 de l'Alberta et d'autres provinces ou territoires, une importante variation est constatée.

En 2008, 18,1 % des employés interprovinciaux ont gagné moins de 25 % de leurs revenus de T4 en Alberta. C'était le plus souvent le cas des femmes et des jeunes, surtout ceux de 18 à 24 ans. Pour ce qui est de la province ou du territoire de résidence, les employés interprovinciaux du Québec, du Manitoba et des territoires étaient plus susceptibles que ceux des autres provinces de recevoir moins de 25 % de leurs revenus totaux de T4 en Alberta.

Pour le quart des employés interprovinciaux (26,7 %), les revenus de T4 de l'Alberta représentaient de 25 % à 74 % de leurs revenus totaux de T4 pendant l'année. À l'extrémité supérieure du spectre, plus de la moitié (55,3 %) des employés interprovinciaux ont reçu plus de 75 % de leurs revenus totaux de T4 de l'Alberta en 2008. Cette proportion a augmenté, pour atteindre près de 61 % en 2009. Un niveau élevé d'activité sur le marché du travail de l'Alberta, comme en témoigne cette mesure des revenus, était répandu chez les employés les plus âgés, en particulier ceux de 45 à 64 ans, et chez ceux des provinces de l'Atlantique et de la Saskatchewan.

Tableau 16

Ratio de revenus de T4 en Alberta aux revenus totaux de T4 chez les employés interprovinciaux, 2004, 2008 et 2009

	2004				2008				2009			
	0 % à 24 %	25 % à 49 %	50 % à 74 %	75 % à 100 %	0 % à 24 %	25 % à 49 %	50 % à 74 %	75 % à 100 %	0 % à 24 %	25 % à 49 %	50 % à 74 %	75 % à 100 %
	pourcentage											
Total	24,5	14,9	12,0	48,5	18,1	13,5	13,2	55,3	17,2	11,5	10,7	60,7
Hommes	23,4	14,9	12,1	49,6	16,4	13,4	13,3	56,9	15,5	11,4	10,6	62,5
Femmes	26,9	15,0	11,9	46,2	22,8	13,8	12,7	50,6	21,5	11,7	11,0	55,8
18 à 24 ans	27,2	17,8	14,3	40,8	22,3	16,6	16,0	45,1	21,8	14,8	14,1	49,2
25 à 34 ans	25,7	14,3	11,6	48,4	18,8	14,0	13,0	54,1	18,6	12,3	10,9	58,3
35 à 44 ans	22,1	13,1	10,4	54,4	16,6	12,0	12,1	59,3	15,5	10,1	9,6	64,8
45 à 54 ans	21,5	11,9	9,7	56,9	14,6	11,2	11,3	63,0	13,9	9,1	8,5	68,4
55 à 64 ans	17,6	10,0	8,8	63,7	12,2	9,5	10,2	68,1	11,3	8,0	7,4	73,2
65 ans et plus	10,9	x	x	75,8	9,0	7,0	7,5	76,4	8,7	5,7	5,5	80,1
Mariés / Vivant en union libre	22,5	12,4	10,2	54,9	16,0	11,9	11,7	60,4	15,3	10,0	9,2	65,6
Célibataires	25,7	16,4	13,2	44,7	19,7	14,8	14,3	51,2	18,9	12,9	12,1	56,1
Terre-Neuve-et-Labrador	12,7	10,7	12,1	64,5	7,0	8,5	11,4	73,1	9,6	8,5	9,6	72,3
Île-du-Prince-Édouard	21,7	24,4	x	40,8	13,3	15,1	16,2	55,4	15,6	14,0	13,4	57,0
Nouvelle-Écosse	18,5	15,7	15,0	50,8	11,9	13,0	14,7	60,4	13,3	11,0	11,6	64,1
Nouveau-Brunswick	20,7	15,8	17,1	46,4	12,7	13,5	14,6	59,3	14,0	11,9	11,3	62,8
Québec	29,7	23,6	16,2	30,4	23,7	20,2	16,3	39,8	20,5	16,2	14,1	49,3
Ontario	27,9	15,7	13,2	43,2	20,0	14,8	14,9	50,3	18,0	12,3	11,6	58,1
Manitoba	28,8	16,5	12,6	42,1	23,6	15,7	13,4	47,2	24,5	12,9	11,1	51,5
Saskatchewan	20,2	12,4	10,5	56,9	18,2	11,6	10,5	59,7	17,5	9,8	8,7	64,0
Colombie-Britannique	26,9	15,0	11,2	46,9	21,6	13,9	12,8	51,7	18,3	11,7	10,6	59,4
Territoires du Nord-Ouest, Yukon, Nunavut	42,7	15,8	10,3	31,2	36,6	15,1	12,0	36,3	38,2	15,8	9,3	36,7

Notes : Tous les enregistrements T4 ont été inclus. Certains enregistrements peuvent indiquer des revenus de zéro.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Revenus

Il est important de déterminer si un employé interprovincial a gagné ou non des revenus de T4 uniquement en Alberta par l'examen de la distribution des revenus de ce groupe. Comme l'indique le tableau 17, les revenus médians gagnés en Alberta par tous les employés interprovinciaux se situaient à 16 347 $ en 2009, moins de la moitié des revenus médians gagnés par les employés résidents de l'Alberta (40 610 $). Les revenus médians sont beaucoup plus bas chez les employés interprovinciaux qui travaillaient en Alberta et dans d'autres provinces ou territoires (à 9 260 $) que chez ceux qui travaillaient uniquement en Alberta (à 33 035 $). Des variations entre les profils d'âge de ces groupes (comme l'indique le tableau 15) et la probabilité de l'emploi pendant une partie de l'année expliquent au moins une partie de cet écart.

Tableau 17
Revenus de T4 de l'Alberta, 2009

	25e centile	Médiane	75e centile	Moyenne
		dollars de 2009		
Tous				
Employés interprovinciaux	5 454	16 347	42 994	31 955
Ayant travaillé en Alberta et dans d'autres provinces ou territoires	2 851	9 260	23 195	18 237
Ayant travaillé en Alberta seulement	12 918	33 035	69 819	48 856
Employés résidents de l'Alberta	19 301	40 610	68 953	54 887
Hommes				
Employés interprovinciaux	7 667	21 519	53 261	38 020
Ayant travaillé en Alberta et dans d'autres provinces ou territoires	4 077	12 412	28 521	21 916
Ayant travaillé en Alberta seulement	17 216	42 580	80 457	56 755
Employés résidents de l'Alberta	25 840	51 174	82 906	68 645
Femmes				
Employés interprovinciaux	2 764	8 013	19 629	15 877
Ayant travaillé en Alberta et dans d'autres provinces ou territoires	1 504	4 696	11 440	9 345
Ayant travaillé en Alberta seulement	7 244	15 622	34 845	25 266
Employés résidents de l'Alberta	15 000	31 893	52 466	39 450

Note : Bien que les revenus totaux soient limités à 1 000 $ ou plus, certains enregistrements T4 peuvent indiquer des revenus de l'Alberta équivalant à zéro.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Les revenus des employées interprovinciales sont relativement faibles, la médiane générale (8 013 $) se situant environ au quart de la médiane des employées résidentes de l'Alberta (31 893 $). Encore une fois, les employées interprovinciales ont tendance à être jeunes et travaillent en plus grand nombre que les hommes dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration et dans celui du commerce de détail, deux secteurs peu rémunérateurs. Chez les employés interprovinciaux de sexe masculin, ceux qui travaillaient en Alberta seulement gagnaient des revenus se rapprochant de ceux des employés résidents de l'Alberta, en particulier vers l'extrémité supérieure de la distribution des revenus. En effet, au 75e centile, ces employés interprovinciaux avaient reçu des revenus comparables à ceux des résidents de l'Alberta (80 457 $ et 82 906 $ respectivement).

Les graphiques 4 et 5 montrent les distributions des employés interprovinciaux et des employés résidents de l'Alberta pour ce qui est des revenus de T4 de l'Alberta gagnés en 2009. Les employés interprovinciaux qui ont gagné des revenus de T4 en Alberta et dans d'autres

provinces ou territoires sont fortement concentrés vers la gauche (ou l'extrémité inférieure) de la distribution, une tendance particulièrement marquée chez les femmes.

Graphique 4

Distribution des revenus de T4 de l'Alberta des employés interprovinciaux et des employés résidents de l'Alberta, 2009 — Hommes

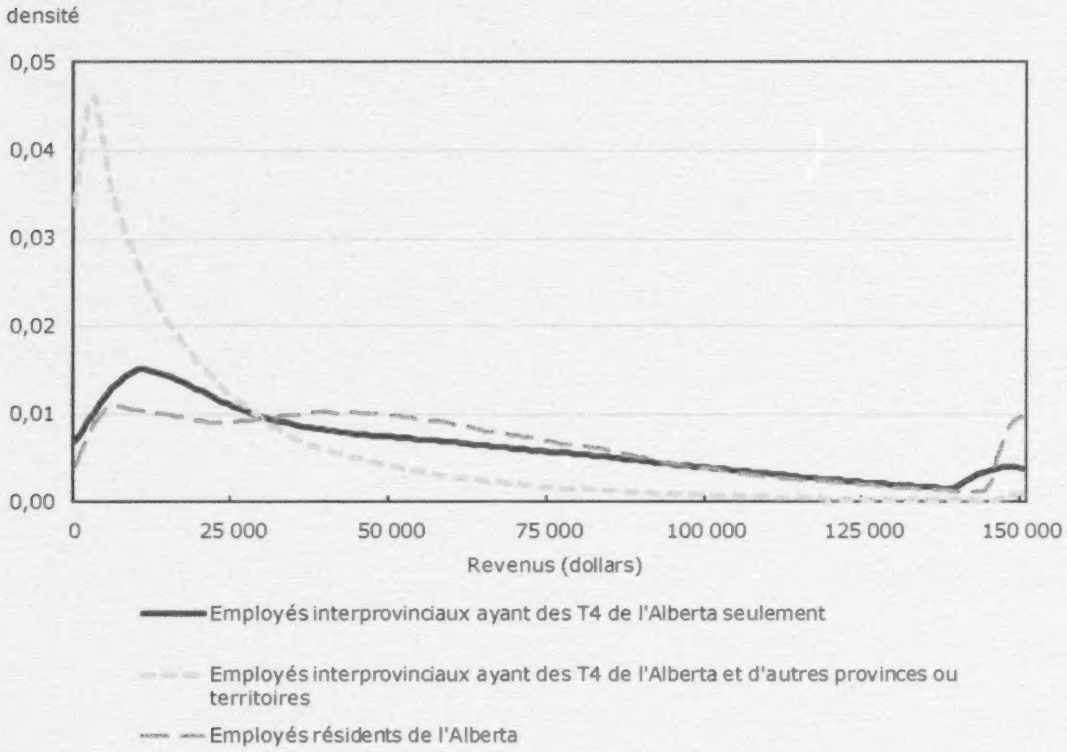

Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Graphique 5

Distribution des revenus de T4 de l'Alberta des employés interprovinciaux et des employés résidents de l'Alberta, 2009 — Femmes

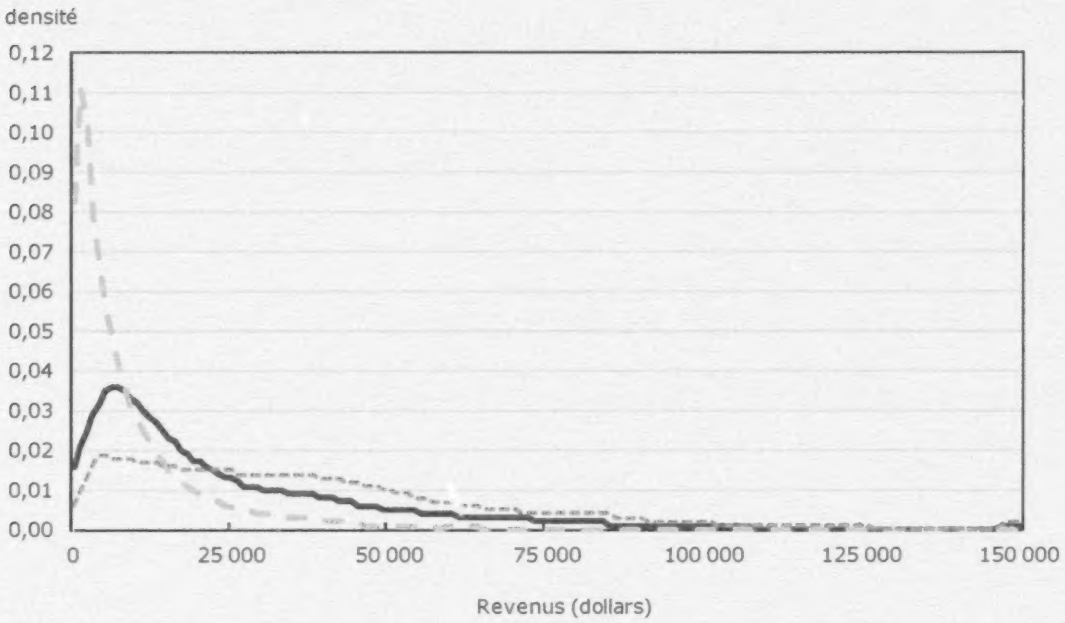

Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Lorsque leurs revenus sont comparés avec ceux des résidents de l'Alberta, il est important d'établir une distinction entre les employés interprovinciaux travaillant partiellement ou totalement en Alberta. D'autres facteurs, comme l'âge, le sexe, l'état matrimonial et l'industrie d'emploi, doivent également être pris en considération.

Le tableau 18 montre la différence entre les revenus des employés interprovinciaux travaillant en Alberta seulement et les employés résidents de l'Alberta en fonction de l'âge et du sexe, en tenant compte de différentes caractéristiques socio-économiques. Il présente les résultats de 30 différentes régressions, en montrant seulement les résultats des coefficients sur la variable dichotomique « travaillant seulement en Alberta ».

Comme le tableau 17 permet de l'observer, les employés interprovinciaux de sexe masculin qui travaillaient seulement en Alberta gagnaient 11 890 $ de moins que les employés de sexe masculin résidents de l'Alberta. Dans le tableau 18, lorsque l'âge et l'état matrimonial sont pris en compte, cet écart de revenus diminue. Autrement dit, si les employés interprovinciaux et les employés résidents de l'Alberta avaient la même distribution selon l'âge et la même composition d'états matrimoniaux, l'écart des revenus entre les deux groupes serait de 10 098 $. Cependant, lorsque la composition de l'industrie et la taille des entreprises sont prises en compte, les écarts de revenus entre les deux groupes augmentent. Encore une fois, cette tendance signifie que, si les employés interprovinciaux travaillaient exactement dans les mêmes industries et dans des entreprises de la même taille que les employés résidents de l'Alberta, ils gagneraient 18 469 $ de moins. Cet écart de revenus restant pourrait s'expliquer par d'autres

facteurs, comme le niveau de scolarité. Cependant, étant donné les limites des données administratives, cette information n'est pas disponible.

Tableau 18

Écarts de revenus entre les employés interprovinciaux travaillant seulement en Alberta et les employés résidents de l'Alberta, coefficients des régressions de revenus, 2009

		Contrôles			
	Travaillant seulement en Alberta	Âge	État matrimonial	Industrie	Taille de l'entreprise
			coefficient		
Hommes	-11 890	-11 332	-10 098	-15 701	-18 469
Moins de 35 ans	-3 539	-3 176	-2 257	-6 591	-8 416
35 ans et plus	-16 744	-16 970	-15 662	-21 667	-25 256
Femmes	-14 183	-10 741	-10 836	-9 480	-9 925
Moins de 35 ans	-9 625	-7 477	-7 584	-6 972	-7 327
35 ans et plus	-14 761	-14 391	-14 495	-12 118	-12 696

Notes : Résultats des coefficients « travaillant seulement en Alberta » de 30 régressions différentes. Les modèles additionnent progressivement des contrôles. Tous les coefficients présentés sont significatifs au niveau 1 %. Le groupe de base est représenté par les employés résidents de l'Alberta d'âge moyen qui sont mariés et qui travaillent dans une entreprise comptant 1 à 19 employés dans le secteur de la fabrication.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

L'écart de revenus entre les employés interprovinciaux et les employés résidents de l'Alberta est plus faible pour les hommes de moins de 35 ans (3 539 $) que pour les hommes de 35 ans et plus (16 744 $). Pour les deux groupes d'âge, l'écart diminue à mesure que l'âge et l'état matrimonial sont pris en compte. Toutefois, lorsque l'industrie et la taille des entreprises sont contrôlées, l'écart de revenus entre les employés interprovinciaux et les employés résidents de l'Alberta s'accroît encore une fois.

Chez les femmes, une tendance différente est observée. Contrairement aux hommes, à mesure que des contrôles sont ajoutés aux régressions, les variations des revenus des femmes diminuent. Pour les femmes, l'écart de revenus entre les employées interprovinciales travaillant en Alberta seulement et les employées résidentes de l'Alberta se chiffre à 14 183 $, comme l'indique le tableau 17. Lorsque l'on tient compte de l'âge et de l'état matrimonial, l'écart tombe à 10 836 $. L'ajout de contrôles pour tenir compte de l'industrie et de la taille des entreprises rétrécit l'écart de revenus à 9 925 $. Bien que ces facteurs puissent expliquer en partie l'écart de revenus entre les deux groupes, d'autres facteurs, comme le niveau de scolarité, doivent également être pris en considération.

Revenus par industrie

Les revenus médians des T4 de l'Alberta varient largement en fonction de l'industrie. Encore une fois, il est important de faire la distinction entre les employés interprovinciaux qui travaillaient exclusivement en Alberta et les employés interprovinciaux qui travaillaient en Alberta et ailleurs. Notre analyse s'intéresse au premier groupe.

Chez les employés interprovinciaux de sexe masculin travaillant en Alberta seulement, les revenus médians des personnes travaillant dans le secteur de la construction, qui représentait le tiers de l'emploi interprovincial chez les hommes, se chiffraient à 51 200 $. Ces chiffres étaient comparables aux revenus médians des employés de sexe masculin résidents de l'Alberta et travaillant dans cette industrie (50 095 $). Vers l'extrémité supérieure de la distribution des revenus (75^{e} centile), les employés interprovinciaux de sexe masculin œuvrant dans le secteur de la construction ont gagné près de 86 400 $.

Dans le secteur de l'extraction pétrolière et gazière et des activités de soutien, qui représentait environ 17 % de l'emploi interprovincial chez les hommes, les revenus médians se situaient juste au-dessous de 60 000 $, un niveau considérablement plus bas que celui des revenus médians des résidents de l'Alberta travaillant dans cette industrie (93 328 $). Vers l'extrémité supérieure de la distribution des revenus (75^{e} centile) dans le secteur de l'extraction pétrolière et gazière et des activités de soutien, les revenus s'établissaient à environ 96 000 $ et à quelque 145 000 $ respectivement chez les employés interprovinciaux de sexe masculin et les résidents de l'Alberta travaillant dans cette province.

Chez les employées interprovinciales travaillant exclusivement en Alberta, les revenus médians de celles qui travaillaient dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration ou dans celui du commerce de détail se situaient aux alentours de 10 000 $, un peu moins que les revenus médians des résidentes de l'Alberta travaillant dans ces industries. Les employées interprovinciales sont concentrées dans les deux industries où les revenus sont les plus faibles.

Tableau 19

Revenus de T4 des employés interprovinciaux et des employés résidents de l'Alberta par industrie, 2009

	Employés interprovinciaux travaillant seulement en Alberta				Employés résidents de l'Alberta			
	25e centile	Médiane	75e centile	Moyenne	25e centile	Médiane	75e centile	Moyenne
	dollars de 2009							
Hommes								
Total	17 216	42 580	80 457	56 755	25 840	51 174	82 906	68 645
Hébergement et services de restauration	6 751	14 124	32 880	25 974	10 283	21 173	32 869	27 188
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	11 927	28 588	63 042	45 344	14 963	33 792	59 473	48 573
Agriculture, foresterie, pêche	9 799	14 850	24 307	22 032	15 454	31 993	48 700	37 617
Construction	23 977	51 204	86 391	60 577	27 402	50 095	78 962	66 099
Services d'enseignement	4 673	10 967	33 000	24 939	26 307	62 646	85 763	61 450
Finances et assurances; immobilier et location	11 888	30 000	68 925	71 270	27 295	52 854	92 037	94 655
Soins de santé et assistance sociale	9 118	20 833	45 458	37 049	30 388	54 298	87 524	73 501
Information, culture et loisirs	6 567	16 634	48 500	40 081	16 831	44 864	73 519	58 754
Gestion de sociétés et d'entreprises	14 141	23 779	60 573	49 919	35 702	63 942	108 151	141 244
Fabrication	17 272	45 152	94 633	63 648	34 153	53 229	82 507	68 857
Exploitation minière	x	x	x	x	52 824	77 197	94 801	82 183
Extraction pétrolière et gazière et activités de soutien	28 010	59 937	95 840	69 909	54 579	93 328	145 218	117 809
Autres industries de services	10 375	28 467	55 937	38 311	20 894	41 164	62 500	48 680
Services professionnels, scientifiques et techniques	14 132	30 681	69 222	49 591	36 000	64 700	100 657	85 146
Administrations publiques	18 347	43 992	61 732	44 181	46 939	65 921	86 787	67 491
Commerce de détail	6 762	15 268	34 091	26 864	13 198	30 154	52 000	42 010
Transport et entreposage	27 065	53 333	83 037	61 609	30 051	52 215	75 327	62 602
Industrie inconnue	7 091	19 129	38 329	29 430	11 050	25 000	46 800	36 135
Services publics	22 359	57 156	108 504	70 689	66 386	92 610	122 174	107 239
Commerce de gros	28 305	66 364	130 065	86 317	35 802	55 501	83 087	74 956
Femmes								
Total	7 244	15 622	34 845	25 266	15 000	31 893	52 466	39 450
Hébergement et services de restauration	5 294	10 243	19 813	16 721	7 384	14 708	25 112	18 693
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	9 186	19 400	43 304	28 950	11 962	26 311	43 523	32 755
Agriculture, foresterie, pêche	7 591	12 457	18 225	16 279	9 390	19 798	33 878	25 294
Construction	11 941	25 164	51 647	35 843	17 500	34 836	53 347	45 178

Voir les renseignements à la fin du tableau.

Tableau 19

Revenus de T4 des employés interprovinciaux et des employés résidents de l'Alberta par industrie, 2009 (fin)

	Employés interprovinciaux travaillant seulement en Alberta				Employés résidents de l'Alberta			
	25e centile	Médiane	75e centile	Moyenne	25e centile	Médiane	75e centile	Moyenne
	dollars de 2009							
Services d'enseignement	5 101	10 713	29 378	21 756	19 396	39 093	66 685	44 324
Finances et assurances; immobilier et location	10 047	22 871	39 835	30 351	20 590	36 265	52 907	43 601
Soins de santé et assistance sociale	6 764	14 123	28 576	20 802	22 368	38 900	59 484	44 012
Information, culture et loisirs	5 909	10 912	24 765	21 226	10 316	25 000	46 586	32 741
Gestion de sociétés et d'entreprises	7 703	18 361	39 384	29 490	21 573	40 610	61 496	57 562
Fabrication	11 551	23 030	41 760	33 903	21 769	36 080	51 552	43 161
Exploitation minière	x	x	x	x	27 058	48 863	70 236	63 851
Extraction pétrolière et gazière et activités de soutien	16 016	31 824	53 683	44 009	37 692	65 512	102 177	79 584
Autres industries de services	5 867	11 270	24 234	18 110	11 500	22 253	37 112	27 640
Services professionnels, scientifiques et techniques	10 000	20 688	42 000	31 872	20 685	39 462	59 914	46 966
Administrations publiques	10 654	20 566	49 355	29 985	29 687	48 742	66 692	50 510
Commerce de détail	4 799	10 176	21 939	15 593	8 779	18 749	32 500	23 924
Transport et entreposage	20 573	36 781	46 925	37 025	20 085	37 147	53 764	42 666
Industrie inconnue	3 757	9 300	20 973	18 551	7 560	16 104	27 500	22 057
Services publics	x	x	x	x	40 779	59 215	83 009	69 572
Commerce de gros	10 403	21 138	41 922	32 125	21 383	36 514	51 198	43 439

Note : Bien que les revenus totaux soient limités à 1 000 $ ou plus, certains enregistrements T4 peuvent indiquer des revenus de l'Alberta de zéro.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Les revenus avant et après le statut d'employé interprovincial

Les revenus dépendent de diverses caractéristiques personnelles et professionnelles, dont bon nombre ne sont pas directement observées dans les fichiers de données administratives utilisés pour cette analyse. Par exemple, il se peut que les personnes qui n'ont pas de perspectives d'emploi viables dans leur province ou leur territoire de résidence, comme celles ayant un faible niveau de compétence ou n'ayant pas de titres scolaires du niveau postsecondaire, soient les plus portées à chercher un emploi ailleurs. Étant donné que les données administratives ne comprennent pas d'information sur le niveau de scolarité ou la profession, il est difficile d'en tenir compte directement.

Le tableau 20 (pour les hommes) et le tableau 23 (pour les femmes) montrent les revenus médians annuels des employés interprovinciaux[21] et des employés qui ne sont jamais devenus des employés interprovinciaux en Alberta[22] par groupe d'âge. La partie supérieure de chaque tableau montre les revenus médians annuels de 2004 à 2006 avant le statut d'employé interprovincial. À quelques exceptions près, les « futurs » employés interprovinciaux de sexe masculin (tableau 20) gagnaient moins dans leur province ou territoire de résidence pendant la période allant de 2004 à 2006 que les autres employés. Dans l'ensemble, les « futurs » employés interprovinciaux de sexe masculin de 35 à 49 ans ont gagné des revenus médians de 34 802 $ pendant la période allant de 2004 à 2006, comparativement à 48 458 $ pour les autres employés, une différence de 13 655 $ ou 39 %. Des écarts marqués s'observent également dans d'autres groupes d'âge.

La deuxième partie du tableau 20 indique les revenus médians en 2007-2008, où les employés interprovinciaux travaillaient en fait en Alberta, et la partie inférieure du tableau montre la variation des revenus médians annuels de la période allant de 2004 à 2006 à celle de 2007-2008, avant et après leur statut d'employés interprovinciaux. Dans l'ensemble, les revenus médians des hommes de 35 à 49 ans qui n'étaient pas devenus des employés interprovinciaux ont augmenté de 5,2 %, tandis que les revenus médians des hommes appartenant à ce groupe d'âge qui l'étaient devenus ont progressé de 38,0 %. De même, les revenus médians des hommes plus jeunes et plus âgés qui sont devenus des employés interprovinciaux ont crû de 87,8 % et 22,3 % respectivement pendant cette période, tandis que les revenus médians des hommes plus jeunes et plus âgés qui ne sont pas devenus des employés interprovinciaux ont augmenté en moindre proportion ou n'ont pas augmenté.

La plus forte hausse des revenus médians associée à l'emploi interprovincial a été observée chez les hommes résidant dans les provinces de l'Atlantique. Chez ceux de 35 à 49 ans, les revenus médians étaient de 42 % à 79 % plus élevés en 2007-2008 que de 2004 à 2006. Les revenus médians des hommes de ces provinces qui ne sont pas devenus des employés interprovinciaux sont passés de 6 % à 11 %.

21. Les employés interprovinciaux (définition de base) en 2007 et/ou en 2008 sont les travailleurs qui ne travaillaient pas et ne résidaient pas en Alberta de 2004 à 2006 et qui ont déclaré au moins un an de revenus positifs de T4 de 2004 à 2006.
22. Ceux qui sont définis comme les « autres employés » sont les travailleurs qui n'ont vécu en Alberta en aucun temps de 2004 à 2008, qui ont déclaré des revenus positifs dans leur T4 en 2007 et/ou 2008, et qui ont déclaré au moins un an de revenus positifs de T4 de 2004 à 2006.

Tableau 20

Revenus médians annuels des employés interprovinciaux et des autres employés, 2004 à 2006 et 2007-2008 — Hommes

	18 à 34 ans		35 à 49 ans		50 à 64 ans	
	Autres employés	Employés inter-provinciaux	Autres employés	Employés inter-provinciaux	Autres employés	Employés inter-provinciaux
	dollars de 2009					
Revenus médians annuels de 2004 à 2006						
Canada (sauf l'Alberta)	18 737	12 621	48 458	34 802	50 202	40 271
Terre-Neuve-et-Labrador	11 956	12 109	35 857	25 555	36 874	27 197
Île-du-Prince-Édouard	13 601	13 821	34 091	25 742	33 355	26 499
Nouvelle-Écosse	15 100	11 917	42 255	31 561	42 964	31 725
Nouveau-Brunswick	15 760	12 373	38 175	30 495	38 920	34 420
Québec	18 902	9 334	42 961	34 517	44 310	42 153
Ontario	19 276	9 861	54 029	34 966	55 905	49 150
Manitoba	17 967	13 185	43 989	35 419	47 016	41 795
Saskatchewan	19 236	16 882	47 250	43 776	47 393	43 305
Colombie-Britannique	19 559	15 249	50 416	45 052	54 494	50 931
Territoires du Nord-Ouest, Yukon, Nunavut	18 738	12 797	50 942	35 600	60 149	x
	dollars de 2009					
Revenus médians annuels en 2007-2008						
Canada (sauf l'Alberta)	26 361	23 701	50 980	48 018	48 366	49 265
Terre-Neuve-et-Labrador	18 088	28 188	39 910	45 688	35 955	40 842
Île-du-Prince-Édouard	18 057	22 619	35 973	32 251	32 011	44 691
Nouvelle-Écosse	21 723	23 167	44 732	44 730	41 703	44 536
Nouveau-Brunswick	22 028	24 266	40 358	47 154	38 018	50 893
Québec	25 037	15 728	44 624	41 968	42 024	48 094
Ontario	27 355	17 818	56 223	44 055	53 561	56 449
Manitoba	25 902	24 864	47 507	47 316	46 530	54 285
Saskatchewan	29 337	31 771	52 019	54 190	47 750	48 878
Colombie-Britannique	29 410	28 168	54 438	53 481	53 389	53 971
Territoires du Nord-Ouest, Yukon, Nunavut	29 765	21 941	59 557	43 443	64 441	x
	variation en pourcentage					
Variation relative en pourcentage des revenus médians annuels de la période de 2004 à 2006 à la période de 2007-2008						
Canada (sauf l'Alberta)	40,7	87,8	5,2	38,0	-3,7	22,3
Terre-Neuve-et-Labrador	51,3	132,8	11,3	78,8	-2,5	50,2
Île-du-Prince-Édouard	32,8	63,7	5,5	25,3	-4,0	68,7
Nouvelle-Écosse	43,9	94,4	5,9	41,7	-2,9	40,4
Nouveau-Brunswick	39,8	96,1	5,7	54,6	-2,3	47,9
Québec	32,5	68,5	3,9	21,6	-5,2	14,1
Ontario	41,9	80,7	4,1	26,0	-4,2	14,9
Manitoba	44,2	88,6	8,0	33,6	-1,0	29,9
Saskatchewan	52,5	88,2	10,1	23,8	0,8	12,9
Colombie-Britannique	50,4	84,7	8,0	18,7	-2,0	6,0
Territoires du Nord-Ouest, Yukon, Nunavut	58,8	71,5	16,9	22,0	7,1	x

Note : Les « autres employés » désignent ceux qui ne résidaient en Alberta en aucun temps de 2004 à 2008, qui ont enregistré des revenus de T4 positifs en 2007 et/ou en 2008 et qui ont déclaré au moins un an de revenus de T4 positifs de 2004 à 2006.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

L'attrait des salaires et traitements plus élevés est manifestement un facteur important considéré dans les décisions de devenir un travailleur interprovincial. Les tableaux 21 et 22 présentent des détails supplémentaires sur les variations absolues et relatives des revenus gagnés par les hommes qui sont devenus des employés interprovinciaux en Alberta en 2007 ou en 2008 par rapport à leurs revenus de 2004 à 2006. Comme l'indique le tableau 21, parmi les employés interprovinciaux de sexe masculin dont les revenus initiaux dans la province ou le territoire de résidence dépassaient 50 000 $, environ 42 % ont vu leurs revenus de T4 augmenter de plus de 25 000 $ après le début de leur statut d'employés interprovinciaux. Dans toutes les catégories de revenus antérieurs, de 20 % à 39 % environ des hommes ont enregistré des gains de cette ampleur. De façon plus générale, de 53 % à 62 % ont enregistré des gains de 10 000 $ ou plus. De même, la plupart des hommes ont enregistré des gains considérables, toutes proportions gardées, après le début de leur statut d'employés interprovinciaux (tableau 22).

Tableau 21

Variation des revenus de T4 après l'emploi interprovincial en Alberta — Hommes

	Baisse des revenus de T4			Hausse des revenus de T4				
	Plus de 15 000 $	15 000 $ à 5 000 $	4 999 $ à 0 $	0 $ à 4 999 $	5 000 $ à 9 999 $	10 000 $ à 14 999 $	15 000 $ à 24 999 $	25 000 $ ou plus
	pourcentage							
Revenus préalables dans la province ou le territoire de résidence								
Moins de 10 000 $	...	0,8	6,5	19,1	20,2	15,8	17,7	19,9
10 000 $ à 14 999 $	...	6,1	9,4	14,0	14,2	12,5	18,2	25,7
15 000 $ à 29 999 $	2,6	9,5	8,1	10,1	10,1	10,1	16,8	32,6
30 000 $ à 49 999 $	8,9	8,4	6,2	6,5	7,9	8,3	14,6	39,2
50 000 $ ou plus	15,9	6,3	4,2	5,1	6,2	6,6	13,9	41,8

Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Tableau 22

Variation relative des revenus de T4 après l'emploi interprovincial en Alberta — Hommes

	0 % à 49 %	50 % à 74 %	75 % à 99 %	100 % à 149 %	150 % à 199 %	200 % ou plus
	pourcentage					
Revenus préalables dans la province ou le territoire de résidence						
Moins de 10 000 $	2,0	2,4	2,8	8,2	9,7	74,8
10 000 $ à 14 999 $	4,4	4,7	6,3	17,2	16,8	50,5
15 000 $ à 29 999 $	5,7	6,1	8,5	21,7	19,6	38,3
30 000 $ à 49 999 $	5,9	7,0	10,6	29,5	23,5	23,5
50 000 $ ou plus	7,1	7,0	12,3	43,7	21,0	8,9

Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

À l'examen des fluctuations des revenus chez les femmes devenues des employées interprovinciales, des tendances similaires sont observées en ce qui concerne la hausse des revenus avant et après le début du travail en Alberta. Comme l'indique le tableau 23, les revenus médians des femmes de 35 à 49 ans qui sont devenues des employées interprovinciales en 2007-2008 ont augmenté de 30 %, comparativement à une hausse d'un peu moins de 10 % chez celles qui ne sont pas devenues des employées interprovinciales. Dans ce groupe d'âge, les plus fortes hausses des revenus médians ont été enregistrées chez les femmes de Terre-Neuve-et-Labrador (64,9 %), et les plus faibles, chez les femmes de l'Ontario (10,8 %). Les augmentations des revenus médians des femmes jeunes et âgées devenues des employées interprovinciales étaient également considérables, à 70,9 % et à 20,4 % respectivement.

Tableau 23

Revenus médians annuels des employés interprovinciaux et des autres employés, 2004 à 2006 et 2007-2008 — Femmes

	18 à 34 ans		35 à 49 ans		50 à 64 ans	
	Autres employés	Employées inter-provinciales	Autres employés	Employées inter-provinciales	Autres employés	Employées inter-provinciales
	dollars de 2009					
Revenus médians annuels de 2004 à 2006						
Canada (sauf l'Alberta)	13 744	6 995	31 694	16 765	33 412	16 889
Terre-Neuve-et-Labrador	9 170	5 158	22 528	10 019	20 285	8 548
Île-du-Prince-Édouard	10 326	5 289	26 489	x	26 894	x
Nouvelle-Écosse	11 259	5 929	26 811	14 553	28 800	13 435
Nouveau-Brunswick	11 694	6 563	25 085	12 252	24 828	10 555
Québec	14 178	6 390	30 189	17 619	30 559	x
Ontario	14 148	6 741	34 840	19 340	37 064	18 123
Manitoba	13 441	7 331	29 708	16 058	31 898	21 592
Saskatchewan	12 701	7 407	30 230	19 151	31 884	21 429
Colombie-Britannique	13 788	8 065	30 349	20 983	35 304	23 674
Territoires du Nord-Ouest, Yukon, Nunavut	16 042	9 744	41 214	x	49 630	x
	dollars de 2009					
Revenus médians annuels en 2007-2008						
Canada (sauf l'Alberta)	18 444	11 954	34 730	21 841	33 185	20 326
Terre-Neuve-et-Labrador	13 348	12 168	25 527	16 522	19 419	14 020
Île-du-Prince-Édouard	13 570	10 095	28 964	x	26 182	x
Nouvelle-Écosse	15 399	11 232	29 627	18 908	28 482	18 999
Nouveau-Brunswick	15 929	10 729	27 534	18 231	24 422	19 930
Québec	18 182	11 129	33 206	19 647	29 956	x
Ontario	19 221	11 313	37 580	21 423	36 573	19 657
Manitoba	18 212	11 864	32 945	23 026	31 806	22 910
Saskatchewan	18 109	13 062	34 078	26 545	32 613	24 624
Colombie-Britannique	19 006	13 052	33 886	24 612	34 930	25 249
Territoires du Nord-Ouest, Yukon, Nunavut	24 799	14 469	48 708	x	52 877	x
	variation en pourcentage					
Variation relative en pourcentage des revenus médians annuels de la période de 2004 à 2006 à la période de 2007-2008						
Canada (sauf l'Alberta)	34,2	70,9	9,6	30,3	-0,7	20,4
Terre-Neuve-et-Labrador	45,6	135,9	13,3	64,9	-4,3	64,0
Île-du-Prince-Édouard	31,4	90,9	9,3	x	-2,6	x
Nouvelle-Écosse	36,8	89,4	10,5	29,9	-1,1	41,4
Nouveau-Brunswick	36,2	63,5	9,8	48,8	-1,6	88,8
Québec	28,2	74,2	10,0	11,5	-2,0	x
Ontario	35,9	67,8	7,9	10,8	-1,3	8,5
Manitoba	35,5	61,8	10,9	43,4	-0,3	6,1
Saskatchewan	42,6	76,4	12,7	38,6	2,3	14,9
Colombie-Britannique	37,8	61,8	11,7	17,3	-1,1	6,7
Territoires du Nord-Ouest, Yukon, Nunavut	54,6	48,5	18,2	x	6,5	x

Note : Les « autres employés » désignent ceux qui ne résidaient en Alberta en aucun temps de 2004 à 2008, qui ont enregistré des revenus de T4 positifs en 2007 et/ou en 2008 et qui ont déclaré au moins un an de revenus de T4 positifs de 2004 à 2006.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

En ce qui concerne la variation des gains de revenus absolus et relatifs, l'emploi interprovincial était associé à des revenus plus élevés dans la plupart des cas, mais la variation n'était pas aussi marquée que chez les hommes. Comme indiqué dans le tableau 24, de 5,1 % à 28 % des femmes ont enregistré des gains de plus de 25 000 $ pendant la période allant de 2007-2008 à titre d'employées interprovinciales, par rapport à la période allant de 2004 à 2006, et de 31,1 % à 55,6 % d'entre elles ont affiché des gains de 10 000 $ ou plus. Toutefois, une plus forte proportion de femmes que d'hommes travaillant dans plus d'une province ont enregistré un repli absolu pendant qu'elles travaillaient en Alberta. Par exemple, chez les femmes dont les revenus de 2004 à 2006 dépassaient 50 000 $, 30,7 % ont gagné des revenus plus faibles pendant la période de 2007-2008 d'emploi interprovincial, et 20,9 % ont enregistré un repli des revenus de plus de 15 000 $. Les facteurs expliquant ce résultat ne peuvent pas être interprétés à partir des données disponibles.

Tableau 24

Variation des revenus de T4 après l'emploi interprovincial en Alberta — Femmes

	Baisse des revenus de T4			Hausse des revenus de T4				
	Plus de 15 000 $	15 000 $ à 5 000 $	4 999 $ à 0 $	0 $ à 4 999 $	5 000 $ à 9 999 $	10 000 $ à 14 999 $	15 000 $ à 24 999 $	25 000 $ ou plus
	pourcentage							
Revenus préalables dans la province ou le territoire de résidence								
Moins de 10 000 $	...	1,0	10,1	30,4	27,3	15,4	10,8	5,1
10 000 $ à 14 999 $	...	9,7	15,5	19,8	18,7	13,5	13,1	9,7
15 000 $ à 29 999 $	4,5	17,1	11,8	15,1	13,2	11,4	14,0	13,0
30 000 $ à 49 999 $	15,0	11,4	7,1	10,8	11,2	12,9	14,7	16,7
50 000 $ ou plus	20,9	5,8	4,0	5,4	8,3	11,4	16,2	28,0

Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Dans le tableau 25, encore une fois, une forte proportion d'employées interprovinciales ont accru leurs revenus en travaillant en Alberta, quel que soit leur niveau préalable de revenus dans leur province ou territoire de résidence. Plus de 40 % de celles qui ont gagné de 30 000 $ à 49 999 $ (42,1 %) et de celles qui ont gagné plus de 50 000 $ (50,8 %) ont enregistré une variation relative des revenus de 100 % à 149 %. Cependant, parmi celles qui ont gagné 15 000 $ ou plus, environ 30 % ont enregistré une baisse de revenus en travaillant en Alberta. La majorité de celles qui ont gagné moins de 10 000 $ (61,3 %) ont plus que doublé leurs revenus en travaillant en Alberta.

Tableau 25

Variation relative des revenus de T4 après l'emploi interprovincial en Alberta — Femmes

	0 % à 49 %	50 % à 74 %	75 % à 99 %	100 % à 149 %	150 % à 199 %	200 % ou plus
	pourcentage					
Revenus préalables dans la province ou le territoire de résidence						
Moins de 10 000 $	2,7	3,7	4,7	13,3	14,4	61,3
10 000 $ à 14 999 $	7,4	7,4	10,5	24,3	20,4	30,1
15 000 $ à 29 999 $	11,1	10,4	11,8	29,7	19,0	17,9
30 000 $ à 49 999 $	11,3	9,6	12,6	42,1	15,5	8,9
50 000 $ ou plus	10,9	8,7	11,1	50,8	12,3	6,1

Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Contribution aux revenus familiaux

Les revenus de l'Alberta ont un effet appréciable sur les revenus familiaux totaux des employés interprovinciaux. Le tableau 26 montre qu'en moyenne, les revenus de T4 de l'Alberta des employés interprovinciaux mariés ou vivant en union libre représentaient 51,6 % des revenus familiaux totaux en 2009. Pour 30,9 % des employés interprovinciaux, les revenus de T4 de l'Alberta représentaient plus de 75 % des revenus familiaux totaux. En revanche, les revenus de T4 de l'Alberta représentaient moins de 25 % des revenus familiaux totaux pour 28,8 % des employés interprovinciaux. Les hommes ont contribué davantage que les femmes à leurs revenus familiaux. De même, les employés plus âgés ont contribué davantage à leurs revenus familiaux que les employés plus jeunes. Le ratio des revenus de l'Alberta aux revenus familiaux totaux varie également selon la province ou le territoire de résidence pour les employés interprovinciaux.

Tableau 26

Ratio des revenus de T4 en Alberta aux revenus familiaux totaux des T4 chez les employés interprovinciaux mariés ou vivant en union libre, 2009

	Ratio				Moyenne
	0 % à 25 %	25 % à 49 %	50 % à 74 %	75 % à 100 %	
	pourcentage				
Total	28,8	20,8	19,4	30,9	51,6
Hommes	23,5	19,3	21,5	35,6	56,4
Femmes	48,0	26,3	11,9	13,9	34,4
18 à 24 ans	43,8	24,3	14,4	17,5	38,1
25 à 34 ans	32,3	20,9	17,8	29,0	49,0
35 à 44 ans	26,6	19,2	19,9	34,3	54,3
45 à 54 ans	27,7	22,1	21,3	28,8	51,0
55 à 64 ans	23,8	20,5	20,5	35,1	56,2
65 ans et plus	16,9	13,9	19,8	49,4	66,8
Terre-Neuve-et-Labrador	21,4	21,8	22,1	34,8	56,6
Île-du-Prince-Édouard	26,3	25,6	22,9	25,1	49,7
Nouvelle-Écosse	24,5	23,6	21,1	30,8	53,3
Nouveau-Brunswick	25,7	22,1	20,9	31,3	53,1
Québec	30,7	21,5	19,5	28,3	49,5
Ontario	31,6	20,0	16,0	32,4	51,2
Manitoba	34,4	22,0	19,1	24,6	45,8
Saskatchewan	29,0	20,7	19,4	30,9	51,4
Colombie-Britannique	30,6	19,6	19,4	30,3	50,8
Territoires du Nord-Ouest, Yukon, Nunavut	57,0	x	x	x	31,7

Notes : Les restrictions relatives à l'âge et aux revenus totaux s'appliquent aux employés interprovinciaux, pas à leur famille. Bien que les revenus totaux soient limités à 1 000 $ ou plus, certains enregistrements T4 peuvent indiquer des revenus en Alberta équivalents à zéro. La définition de « famille » du recensement de Statistique Canada est utilisée.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Le tableau 26 montrait l'effet indépendant du sexe, de l'âge et de la province ou du territoire de résidence sur les revenus familiaux. Le tableau 27 montre comment chaque caractéristique (sexe, âge et province ou territoire de résidence) influe sur le ratio des revenus de T4 aux revenus familiaux totaux lorsque toutes les caractéristiques sont prises en compte simultanément.

Tableau 27

Résultats de la régression sur le ratio des revenus de T4 en Alberta au total des revenus familiaux de T4 chez les employés interprovinciaux mariés ou vivant en union libre, 2009

	Résultats de régression	
	coefficient	erreur type
Hommes	0,219 **	0,024
Travaillant en Alberta seulement	0,334 **	0,020
Groupe d'âge (de 18 à 24 ans)		
25 à 34 ans	0,073	0,041
35 à 44 ans	0,060	0,042
45 à 54 ans	-0,012	0,041
55 à 64 ans	0,007	0,044
65 ans et plus	0,078	0,068
Province de résidence (Ontario)		
Terre-Neuve-et-Labrador	-0,025	0,036
Île-du-Prince-Édouard	0,022	0,080
Nouvelle-Écosse	-0,042	0,046
Nouveau-Brunswick	-0,067	0,049
Québec	-0,054	0,053
Manitoba	-0,115 *	0,052
Saskatchewan	-0,067 *	0,034
Colombie-Britannique	-0,077 *	0,031
Territoires du Nord-Ouest	-0,213	0,141
Yukon	-0,123	0,179
Nunavut	-0,141	0,294
Constante	0,232 **	0,045

* Valeurs significatives à 5 %; ** valeurs significatives à 1 %
Note : Le groupe omis est entre parenthèses.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Les employés interprovinciaux de sexe masculin apportent une contribution considérablement plus élevée aux revenus familiaux que leurs homologues féminins. La différence de ratio entre les hommes et des femmes était de 21,9 points de pourcentage lorsque toutes les autres caractéristiques sont prises en compte. Les employés interprovinciaux travaillant exclusivement en Alberta contribuaient considérablement plus (une différence de 33,4 points de pourcentage) aux revenus familiaux totaux que ceux qui travaillaient en partie en Alberta. L'âge des employés interprovinciaux ne faisait pas de différence pour ce qui est de la contribution à leurs revenus familiaux, puisqu'aucun de leurs coefficients de régression sur l'âge n'était significatif. Enfin, les employés interprovinciaux du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique ont apporté des contributions moindres à leurs revenus familiaux que ceux de l'Ontario (le groupe omis). La contribution aux revenus familiaux des employés interprovinciaux provenant d'autres provinces n'était pas significative.

L'emploi au fil du temps

L'association des employés interprovinciaux avec la province de l'Alberta peut prendre diverses formes au cours des années. Par exemple, les employés interprovinciaux peuvent développer des réseaux sociaux et professionnels et obtenir de l'information sur les marchés du logement, ce qui peut accroître la probabilité de réinstallation permanente dans la province. Par ailleurs, les employés interprovinciaux peuvent développer des liens solides avec un employeur donné, mais décider de conserver leur résidence principale dans leur province ou territoire d'origine. La relation professionnelle qui est établie peut tout de même être à long terme. Cette section porte sur la prévalence de ce genre de résultats.

Pour évaluer ces variations au fil du temps, il faut limiter la discussion et les données aux personnes qui ont commencé une nouvelle période d'emploi en Alberta en 2005 ou plus tard. En effet, les employés interprovinciaux sont définis en fonction de leur province ou de leur territoire de travail et de résidence au cours d'au moins deux ans. Une personne qui avait un régime d'emploi interprovincial en 2004 (la première année de la période de référence pour cette étude qui sert à définir l'employé interprovincial) peut avoir adopté ce régime de travail uniquement cette année-là ou pendant de nombreuses années. La durée ne peut pas être estimée dans ce cas. Lorsque l'année 2005 est établie comme point de départ, l'emploi interprovincial est observé (et les deux années antérieures de travail et de résidence), et la durée peut être estimée avec précision.

Au moyen d'un cadre longitudinal, le tableau 28 montre le pourcentage d'employés interprovinciaux dans chaque cohorte d'entrée qui ont déménagé en Alberta les années subséquentes. Il s'agit alors d'une transition à l'Alberta comme province ou territoire de résidence déclarée dans la déclaration de revenus T1. De tous les employés interprovinciaux dans la cohorte d'entrée des employés interprovinciaux de 2005, au moins 26 % ont indiqué l'Alberta comme province ou territoire de résidence au moins une fois de 2006 à 2010, et 11 % ont indiqué l'Alberta au moins trois fois. Plus tard, les cohortes d'entrée avaient un choix plus restreint d'années de transition, d'où les pourcentages plus faibles.

Tableau 28

Pourcentage d'employés interprovinciaux déménageant en Alberta, 2004 à 2009

	Jamais déménagé en Alberta	Ayant vécu en Alberta de 2006 à 2010				
		Un an	Deux ans	Trois ans	Quatre ans	Cinq ans
		pourcentage				
2005	74,0	6,2	4,8	4,2	4,0	6,8
2006	78,9	6,1	4,5	4,5	6,1	...
2007	81,5	6,2	4,9	7,4	...	...
2008	85,7	6,8	7,5	...	...	...
2009	86,6	13,4	...	...	...	...

Notes : Seuls ceux qui amorcent une nouvelle période de travail interprovincial sont inclus. Ceux qui étaient des employés interprovinciaux pendant l'année *t-1* (t moins 1) ont été exclus du calcul.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

En ce qui concerne la cohorte d'entrée de 2005, le tableau 29 indique que les femmes étaient légèrement plus nombreuses que les hommes à s'établir en Alberta au cours des années suivantes (29,1 % et 24,7 % respectivement) et que les jeunes employés étaient beaucoup plus enclins à déménager que les plus vieux. Pour ce qui est de la province ou du territoire d'origine, les employés interprovinciaux des provinces de l'Atlantique étaient les plus susceptibles de s'établir en Alberta, tandis que les personnes du Québec étaient les moins portées à le faire (14,7 %).

Tableau 29

Caractéristiques des employés interprovinciaux qui ont fini par déménager en Alberta, cohorte de 2005

	Cohorte de 2005
	pourcentage
Total	26,0
Hommes	24,7
Femmes	29,1
18 à 24 ans	30,3
25 à 34 ans	27,7
35 à 44 ans	23,5
45 à 54 ans	20,0
55 à 64 ans	13,2
65 ans et plus	7,2
Célibataires	28,6
Mariés / Vivant en union libre	21,6
Terre-Neuve-et-Labrador	31,9
Île-du-Prince-Édouard	32,7
Nouvelle-Écosse	31,6
Nouveau-Brunswick	26,9
Québec	14,7
Ontario	26,2
Manitoba	24,4
Saskatchewan	25,9
Colombie-Britannique	25,4
Territoires du Nord-Ouest	29,8
Yukon	26,7
Nunavut	18,8

Notes : Seuls ceux qui amorcent une nouvelle période de travail interprovincial sont inclus : les employés interprovinciaux qui ont commencé à travailler en Alberta en 2005 et qui ont vécu en Alberta au moins un an de 2006 à 2010.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Le nombre d'années pendant lesquelles les employés interprovinciaux travaillent en Alberta dépend de l'exposition à cet effet. Lorsque le nombre total d'années travaillées en Alberta est mesuré, il est donc important de tenir compte des employés interprovinciaux qui ont fini par s'installer en Alberta, comme on l'a déjà mentionné plus haut. Hormis ces employés, d'une perspective longitudinale, la plupart des employés interprovinciaux travaillent en Alberta une année seulement. Le tableau 30 montre le nombre d'années consécutives pendant lesquelles les employés interprovinciaux travaillaient en Alberta, compte tenu de leur année d'entrée initiale[23]. Parmi ceux qui ont commencé à travailler en Alberta en 2005 et qui n'ont jamais déménagé en Alberta par la suite, 62,2 % ont travaillé dans la province une année seulement, tandis que 18,9 % l'ont fait pendant deux années consécutives. Quelque 19 % ont travaillé en Alberta pendant trois années consécutives ou plus. Les tendances sont très semblables pour les personnes qui avaient un emploi interprovincial en Alberta les années suivantes.

23. Il convient de souligner que d'une perspective méthodologique, le nombre total d'employés interprovinciaux dans l'analyse longitudinale ne peut pas équivaloir au nombre total d'employés interprovinciaux dans le tableau 3 dans l'analyse transversale. Pour totaliser les chiffres transversaux, il faudrait compter chaque personne présente chaque année.

Tableau 30

Distribution en pourcentage des années consécutives de travail à titre d'employés interprovinciaux selon la première année de travail en Alberta, 2005 à 2009

	Nombre d'années consécutives				
	Une	Deux	Trois	Quatre	Cinq
	pourcentage				
2005	62,2	18,9	6,3	4,4	8,3
2006	62,5	19,1	7,3	11,1	...
2007	61,1	21,4	17,5	...	...
2008	65,2	34,8	...	...	...
2009	100,0	...	...	...	...

Notes : Seuls ceux qui amorcent une nouvelle période de travail interprovincial sont inclus. Ceux qui étaient des employés interprovinciaux pendant l'année *t-1* (t moins 1) et ceux qui ont fini par déménager en Alberta ont été exclus du calcul.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Bien sûr, une personne peut travailler en Alberta pendant un an ou deux, travailler dans sa province ou son territoire de résidence l'année suivante, puis retourner en Alberta par la suite. Le dénombrement du nombre d'années **non consécutives** d'emploi interprovincial en Alberta prend en compte ces tendances (tableau 31)[24,25]. Parmi les employés interprovinciaux qui sont arrivés en Alberta en 2005, plus de la moitié (53,4 %) ont travaillé dans la province pendant une seule année de 2005 à 2010. Par ailleurs, 20,9 % ont travaillé dans province pendant seulement deux ans. Les employés interprovinciaux observés pour la première fois dans les années subséquentes sont observés pendant moins d'années et sont donc moins susceptibles de travailler deux années non consécutives ou plus en Alberta.

Tableau 31

Distribution en pourcentage des années non consécutives de travail en tant qu'employés interprovinciaux selon la première année de travail en Alberta, 2005 à 2009

	Nombre d'années non consécutives				
	Une	Deux	Trois	Quatre	Cinq
	pourcentage				
2005	53,4	20,9	10,0	7,4	8,3
2006	56,6	22,0	10,3	11,1	...
2007	58,2	24,3	17,5	...	...
2008	65,2	34,8	...	...	...
2009	100,0	...	...	...	...

Notes : Seuls ceux qui amorcent une nouvelle période de travail interprovincial sont inclus. Ceux qui étaient des employés interprovinciaux pendant l'année *t-1* (t moins 1) et ceux qui ont fini par déménager en Alberta ont été exclus du calcul.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Un examen plus approfondi de la cohorte d'entrée d'employés interprovinciaux de 2005 permet de constater que certaines caractéristiques sociodémographiques sont corrélées avec les années non consécutives d'emploi en Alberta (tableau 32). Les hommes ont tendance à travailler sur un plus grand nombre d'années non consécutives que les femmes à titre d'employés interprovinciaux. Alors que 65,8 % des femmes dans la cohorte d'entrée de 2005 ont travaillé une seule année en Alberta, c'était le cas de 48,6 % des hommes. Après cinq ans de travail, 9,8 % des employés interprovinciaux de sexe masculin étaient encore en Alberta, comparativement à 4,4 % des femmes. Pour ce qui est de l'âge, les employés de moins de

24. Dans les cas où une personne travaillait en Alberta en 2005, en 2007 et en 2008, il s'agit de trois années non consécutives de travail, mais d'une seule année de travail consécutif à partir de l'entrée initiale en 2005.
25. Encore une fois, ceux qui ont fini par s'établir en Alberta sont exclus.

35 ans étaient les plus susceptibles de travailler en Alberta pendant une seule année (environ 58,6 %), contre environ 48 % de ceux de 35 à 64 ans. Les personnes de 55 à 64 ans étaient les plus susceptibles d'avoir un emploi interprovincial pendant au moins trois années non consécutives. Dans l'ensemble des provinces et des territoires de résidence, les employés de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse étaient les plus enclins à travailler en Alberta pendant cinq années non consécutives.

Tableau 32

Distribution en pourcentage du nombre d'années non consécutives de travail en tant qu'employés interprovinciaux selon les caractéristiques sociodémographiques, cohorte de 2005

	Nombre d'années non consécutives				
	Une	Deux	Trois	Quatre	Cinq
	pourcentage				
Total	53,4	20,9	10,0	7,4	8,3
Hommes	48,6	21,6	11,3	8,8	9,8
Femmes	65,8	19,1	6,7	3,9	4,4
18 à 24 ans	58,6	22,6	8,9	5,4	4,5
25 à 34 ans	56,8	20,6	9,3	6,4	6,8
35 à 44 ans	47,9	19,1	11,1	9,1	12,8
45 à 54 ans	43,8	19,7	11,5	10,2	14,8
55 à 64 ans	45,9	19,3	12,4	11,7	10,7
65 ans et plus	53,9	19,8	9,9	9,1	x
Mariés / Vivant en union libre	56,7	22,1	9,4	6,1	5,7
Célibataires	48,4	19,1	10,9	9,4	12,2
Terre-Neuve-et-Labrador	31,7	19,6	13,9	15,4	19,4
Île-du-Prince-Édouard	36,2	23,1	15,4	x	x
Nouvelle-Écosse	44,8	21,1	11,4	10,9	11,8
Nouveau-Brunswick	47,3	22,8	12,0	8,3	9,6
Québec	70,3	18,6	5,9	3,1	2,1
Ontario	68,4	17,9	6,4	3,7	3,6
Manitoba	56,4	22,0	9,8	6,3	5,5
Saskatchewan	41,1	24,3	13,0	9,8	11,7
Colombie-Britannique	57,4	20,5	9,1	6,2	6,8
Territoires du Nord-Ouest, Yukon et Nunavut	62,5	20,9	8,9	4,3	3,4

Notes : Seuls ceux qui amorcent une nouvelle période de travail interprovincial sont inclus. Ceux qui étaient des employés interprovinciaux pendant l'année *t-1* (t moins 1) et ceux qui ont fini par déménager en Alberta ont été exclus du calcul.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Le nombre d'années pendant lesquelles les employés interprovinciaux travaillent en Alberta peut être déterminé par de nombreux facteurs, comme les perspectives d'emploi dans leur province ou leur territoire de résidence et les coûts et les avantages intrinsèques et extrinsèques du travail interprovincial.

6 Perspective des entreprises de l'emploi interprovincial

Jusqu'ici, l'emploi interprovincial a été étudié dans une perspective largement axée sur l'offre de main-d'œuvre, c'est-à-dire en s'intéressant principalement aux personnes se déplaçant en Alberta pour travailler. Le revers de la médaille est la demande de main-d'œuvre, c'est-à-dire les entreprises qui donnent du travail à ces personnes. Les données administratives utilisées permettent de cerner les entreprises, définies comme les entreprises qui ont émis au moins un feuillet T4, *État de la rémunération payée*, à un employé rémunéré[26]. Le terme « entreprises en Alberta » désigne les entreprises qui ont émis au moins un feuillet T4 en Alberta.

L'information sur les entreprises dans cette section est présentée à l'échelon national. L'estimation à l'échelon national comprend de l'information provenant de toutes les provinces et de tous les territoires où une entreprise donnée est établie. Il s'agit d'une mesure agrégée. L'examen de l'information à l'échelon national est plus représentatif du contexte de l'emploi ainsi que des conditions de revenus et des avantages associés à chaque entreprise[27].

En 2008, 13,2 % des entreprises de l'Alberta avaient au moins un employé interprovincial; cette proportion est tombée à 11,4 % en 2009 (tableau 33). Il y a une forte corrélation entre la taille de l'entreprise et la probabilité d'avoir un ou plusieurs employés interprovinciaux. Cette corrélation s'explique par le fait que les entreprises ne sont pas pondérées en fonction de la taille de l'effectif et que la probabilité d'avoir au moins un employé interprovincial est bien plus grande pour une entreprise de 500 employés que pour une entreprise de 20 employés. De toutes les petites entreprises (moins de 20 employés) exploitées en Alberta, environ 8 % à 9 % avaient au moins un employé interprovincial, tandis que de 54 % à 65 % des grandes entreprises (c.-à-d. les entreprises ayant au moins 500 employés) exploitées dans la province en avaient au moins un.

26. Chaque entreprise comptant un employé est dénombrée. Si un travailleur a plus d'un emploi à différentes entreprises, toutes les entreprises seront incluses. Les calculs sont basés sur la main-d'œuvre de l'Alberta (T4 seulement). Pour cette raison, les résultats ne sont pas comparables aux sections portant sur les travailleurs.
27. L'information sur les entreprises provinciales représente l'information sur les entreprises en Alberta. L'information peut concerner l'entreprise au complet (si elle est établie uniquement en Alberta) ou elle peut porter uniquement sur la succursale (si l'entreprise est représentée dans plus d'une province ou d'un territoire).

Tableau 33
Entreprises en Alberta, 2004, 2008 et 2009

	Pourcentage d'entreprises en Alberta ayant au moins un employé interprovincial	Pourcentage de la main-d'œuvre de l'Alberta composée d'employés interprovinciaux travaillant dans les entreprises		Pourcentage de revenus de T4 des entreprises de l'Alberta payés aux employés interprovinciaux	
		Toutes les entreprises	Entreprises ayant au moins un employé interprovincial	Toutes les entreprises	Entreprises ayant au moins un employé interprovincial
		pourcentage			
Taille de l'entreprise					
2004					
Moins de 20 employés	8,0	2,2	27,0	1,8	22,8
20 à 99 employés	43,4	4,9	11,4	3,9	8,9
100 à 499 employés	50,5	4,8	9,5	4,0	7,8
500 employés ou plus	53,4	2,9	5,4	2,2	4,1
Total	11,9	2,4	20,3	2,0	16,9
2008					
Moins de 20 employés	9,1	2,7	29,3	2,3	25,0
20 à 99 employés	50,0	6,5	13,1	5,2	10,5
100 à 499 employés	56,3	6,7	11,9	5,5	9,8
500 employés ou plus	63,5	4,5	7,1	3,5	5,5
Total	13,2	3,0	22,7	2,5	19,2
2009					
Moins de 20 employés	7,8	2,3	29,7	2,0	25,7
20 à 99 employés	44,3	5,5	12,3	4,4	9,9
100 à 499 employés	54,0	5,3	9,8	4,4	8,2
500 employés ou plus	65,4	4,1	6,3	3,3	5,1
Total	11,4	2,6	22,6	2,2	19,3

Notes : Les entreprises sont classées en fonction de leur taille selon l'ensemble de données du Programme d'analyse longitudinale de l'emploi. Les calculs sont basés sur le nombre total d'employés dans une entreprise pendant l'année. La taille de l'entreprise représente la taille de l'entreprise à l'échelon national.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

En moyenne, les employés interprovinciaux comprenaient 3,0 % de la main-d'œuvre de l'Alberta travaillant dans les entreprises et 2,5 % des revenus de T4 payés par les entreprises de l'Alberta en 2008. Les employés interprovinciaux constituaient également, en moyenne, 22,7 % de la main-d'œuvre de l'Alberta travaillant dans les entreprises ayant au moins un employé interprovincial et ont reçu 19,2 % des revenus de T4 payés par ces entreprises.

La proportion d'effectifs des entreprises composées d'employés interprovinciaux varie également selon la catégorie de taille d'entreprise. Environ la moitié des moyennes entreprises exploitées en Alberta (celles comportant de 100 à 499 employés) avaient des employés interprovinciaux. Ces employés interprovinciaux représentaient environ 12 % de l'emploi dans chaque exploitation des entreprises de l'Alberta. Comme proportion des T4 de l'Alberta émis par ces entreprises, les employés interprovinciaux représentaient environ 10 %[28].

28. Le pourcentage d'entreprises ayant des employés interprovinciaux est calculé en divisant le nombre d'employés interprovinciaux par le nombre total d'employés dans chaque entreprise en Alberta au cours d'une année donnée. Les entreprises sont ensuite classées en fonction de leur taille selon les catégories disponibles dans le fichier PALE.

Parmi les grandes entreprises (entreprises de 500 employés et plus) ayant des exploitations en Alberta, un peu moins des deux tiers avaient au moins un employé interprovincial en 2008. Dans ces entreprises, les employés interprovinciaux représentaient environ 7 % de l'emploi dans les exploitations de l'Alberta et environ 6 % des revenus de T4 versés dans la province.

Tableau 34

Régression sur la propension à embaucher des employés interprovinciaux dans les entreprises de l'Alberta, 2009

	Résultats de régression	
	coefficient	erreur type
Industrie (fabrication)		
Administrations publiques	0,063 **	0,004
Agriculture, foresterie, pêche	0,007 **	0,007
Autres industries de services	-0,023 **	0,005
Commerce de détail	0,041 **	0,005
Commerce de gros	-0,042	0,005
Construction	0,035 **	0,005
Exploitation minière	0,075 **	0,014
Extraction pétrolière et gazière et activités de soutien	0,031 **	0,005
Finances et assurances; immobilier et location	-0,031	0,004
Gestion de sociétés et d'entreprises	-0,024 **	0,005
Hébergement et services de restauration	0,170 **	0,005
Industrie inconnue	-0,023 **	0,005
Information, culture et loisirs	0,031 **	0,007
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	0,030 **	0,004
Services d'enseignement	0,032 **	0,008
Services professionnels, scientifiques et techniques	-0,041 **	0,027
Services publics	-0,036 **	0,021
Soins de santé et assistance sociale	-0,022 *	0,005
Transport et entreposage	0,011 **	0,005
Taille de l'entreprise (moins de 20 employés)		
20 à 99 employés	0,344 **	0,003
100 à 499 employés	0,456 **	0,005
500 employés ou plus	0,573 **	0,007
Inconnue	-0,139	0,292
Constante	0,076 **	0,004

* valeur significative à 5 %; ** valeur significative à 1 %.

Notes : La taille de l'entreprise représente la taille de l'entreprise à l'échelon national. Le groupe omis est entre parenthèses.

Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Lorsque l'industrie et la taille des entreprises sont examinées en même temps (tableau 34), la corrélation entre la taille des entreprises et le pourcentage d'entreprises en Alberta comportant au moins un employé interprovincial demeure robuste. Les secteurs de l'hébergement et des services de restauration, de l'exploitation minière, de l'administration publique, du commerce de détail, de la construction, des services d'enseignement, de l'extraction pétrolière et gazière, et de l'information, de la culture et des loisirs sont plus susceptibles que les entreprises du secteur de la fabrication (catégorie omise dans la régression) d'embaucher des employés interprovinciaux.

7 Conclusion

La croissance économique robuste tout au long de la plupart des années 2000 a fait de l'Alberta une destination attrayante pour les chercheurs d'emploi. Alors que de nombreuses personnes se sont installées en Alberta en permanence, d'autres ont conservé leur résidence permanente ailleurs mais ont fait la navette pour aller travailler en Alberta. De 2004 à 2008, le nombre d'employés interprovinciaux en Alberta a presque doublé et, la plupart de ces années, il a dépassé l'arrivée de résidents permanents dans cette province.

Bien que certains des travailleurs interprovinciaux observés dans cette étude se soient ultérieurement installés en Alberta, du moins d'après leur déclaration de revenus T1, la plupart ne l'ont pas fait. Parmi ceux qui sont restés dans leur province ou territoire de résidence, leurs motifs ne peuvent pas être établis à partir des données utilisées. Il est probable que des facteurs comme les liens familiaux, les réseaux sociaux, les ententes organisationnelles (p. ex., garderie, inscription à l'école), la propriété résidentielle et la qualité de vie étaient importants. Néanmoins, la perspective d'emplois abondants et disponibles ailleurs était intéressante. De plus, après pondération pour tenir compte des coûts d'un déménagement interprovincial, les avantages du travail interprovincial l'emportaient pour ces personnes. De toute évidence, les gens réagissent aux perspectives d'emploi de diverses façons, et au sens plus large, les marchés du travail s'adaptent de différentes façons.

La mobilité résidentielle et la mobilité professionnelle peuvent être examinées à différents niveaux géographiques. Cette analyse de la mobilité d'emploi se situait au niveau interprovincial, et se trouve dans la cellule « D » de la matrice deux sur trois présentée à la figure 4. Parmi les autres formes d'adaptation de la main-d'œuvre, mentionnons les personnes qui changent de lieu de résidence dans une province ou un territoire pour profiter des occasions d'emploi (cellule « A »), les personnes qui conservent leur résidence dans une région d'une province ou d'un territoire, mais qui se déplacent dans une autre région pour le travail (cellule « B ») ou les personnes qui déménagent de province ou de territoire (cellule « C »). Parmi les personnes de l'étranger, les immigrants et les travailleurs étrangers temporaires au Canada se distinguent par la nature résidentielle ou professionnelle de leur mobilité et sont entrés dans les cellules « E » et « F » respectivement. Le concept des populations transitoires est largement pris en considération par les groupes dans la ligne inférieure de la matrice.

Figure 4
Mobilité résidentielle et mobilité professionnelle

	Infraprovincial	Interprovincial	International
Mobilité résidentielle	A	C	E
Mobilité professionnelle	B	D	F

L'adaptation au marché du travail se produit dans tous les types de mobilité présentés dans la figure 4, et un aperçu exhaustif tiendrait compte de chacun. Cependant, bien que l'information sur la mobilité résidentielle puisse être obtenue des enquêtes et des sources administratives, l'information sur la mobilité professionnelle demeure limitée. Hormis le questionnaire complet du recensement (formule 2B) et l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, l'information sur le lieu de travail n'est pas recueillie à l'heure actuelle pendant les enquêtes-ménages ou disponible au-delà de l'échelon provincial dans les sources de données administratives. Cette question nécessite des données supplémentaires.

Les types de mobilité indiqués dans la figure 4 sont interreliés. Une importante minorité d'employés interprovinciaux en Alberta a été documentée dans le rapport comme ayant fini par s'établir dans la province et est théoriquement passée de la cellule « D » à la cellule « C ». L'emploi interprovincial peut avoir été un tremplin vers un déménagement résidentiel, en offrant aux personnes une occasion d'établir des réseaux et de recueillir de l'information avant d'assumer les frais d'un déménagement dans une autre province. L'emploi infraprovincial et international et la mobilité résidentielle justifient une analyse dans le même sens.

Pour ce qui est de l'emploi interprovincial en Alberta, bien des personnes résidant ailleurs au Canada se sont rendues dans cette province pour le travail pendant les années 2000. En 2004, environ 62 000 à 67 500 employés interprovinciaux ont été dénombrés en Alberta, ce qui représente de 3,6 % à 3,8 % de l'emploi provincial. En 2008, le nombre d'employés interprovinciaux avait augmenté, pour se situer aux alentours de 122 500 à 133 000, et leur proportion de l'emploi provincial avait atteint 5,7 % à 6,2 %. Ces chiffres ont quelque peu diminué en 2009 après la récession économique.

Pendant la période de référence, la majorité des employés interprovinciaux en Alberta étaient des hommes, dont bon nombre avaient moins de 35 ans. Néanmoins, à mesure que le nombre d'employés interprovinciaux en Alberta s'est accru pendant les années 2000, les travailleurs âgés étaient les plus nombreux à grossir les rangs. En 2009, près du tiers des employés interprovinciaux dans la province avaient 45 ans ou plus. Le profil d'âge changeant de ce groupe ressortait de son profil matrimonial, la proportion d'employés interprovinciaux qui étaient mariés ou qui vivaient en union libre ayant augmenté pendant la période.

Les perspectives d'emploi en Alberta ont également attiré de plus en plus de gens de provinces de plus en plus éloignées. De fortes proportions d'employés interprovinciaux ont continué de se déplacer de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, mais les proportions de l'Ontario et des provinces de l'Atlantique ont affiché une hausse marquée. En 2008, un employé interprovincial sur quatre en Alberta faisait la navette des provinces de l'Atlantique. Les répercussions économiques de l'emploi interprovincial sur les petites collectivités et provinces « d'attache » dépassaient la portée de cette analyse. Cependant, étant donné que près de 5.3 % des titulaires de T4 à Terre-Neuve-et-Labrador ont gagné des revenus de l'Alberta en 2008, l'incidence pourrait avoir été considérable.

Un haut niveau d'hétérogénéité est ressorti de l'emploi et des revenus des employés interprovinciaux. Plus de la moitié des employés interprovinciaux de sexe masculin travaillaient dans le secteur de la construction ou de l'extraction pétrolière et gazière, mais plus du tiers des employées interprovinciales travaillaient dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration ou du commerce de détail. Un autre important facteur pour établir la distinction entre les personnes de la population d'employés interprovinciaux a trait au fait d'avoir gagné des revenus de T4 uniquement en Alberta ou en Alberta et dans d'autres provinces ou territoires. La présence de T4 d'une autre province ou d'un autre territoire suggère fortement que le travail en Alberta a été effectué une partie de l'année. Ce phénomène porte à croire que les personnes ayant travaillé une partie de l'année étaient fortement biaisées en faveur du seuil inférieur de la distribution des revenus de T4 de l'Alberta. Par conséquent, bien que certains employés interprovinciaux aient gagné des salaires élevés en Alberta, les revenus étaient plutôt modestes pour bon nombre d'entre eux, du moins en partie parce qu'ils ont travaillé dans la province une partie de l'année seulement. C'est un facteur à garder à l'esprit, sachant que même si les employés interprovinciaux représentent de 5,7 % à 6,2 % de la main-d'œuvre des T4 de l'Alberta, seulement 3,4 % à 3,6 % des revenus de T4 de l'Alberta en 2008 leur ont été versés.

Les employés interprovinciaux qui ont gagné des revenus de T4 exclusivement de l'Alberta étaient représentés de façon plus uniforme dans l'ensemble de la distribution des revenus. C'est d'ailleurs dans ce groupe que se trouvent les personnes à revenus plus élevés. Chez les employés interprovinciaux de sexe masculin qui travaillaient exclusivement en Alberta, les revenus médians de ceux qui travaillaient dans le secteur de la construction ou de l'extraction pétrolière et gazière se situaient respectivement aux alentours de 51 000 $ à 60 000 $, et un homme sur quatre dans ces industries gagnait des revenus annuels dépassant respectivement 86 000 $ ou 96 000 $.

En Alberta, les employés interprovinciaux étaient une source importante d'offre de main-d'œuvre pendant une bonne partie des années 2000. En 2008, ces employés représentaient 10 % ou plus de l'emploi total dans les secteurs de la construction, de l'extraction pétrolière et gazière ainsi que de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche. Dans bien d'autres industries, les employés interprovinciaux représentaient de 5 % à 10 % de la main-d'œuvre. Cette année-là, 13 % des entreprises exploitées en Alberta comptaient au moins un employé interprovincial. Dans ce sous-ensemble d'entreprises, un peu moins de 20 % des revenus de T4 de l'Alberta ont été versés à des employés interprovinciaux.

De plus, tout comme l'emploi interprovincial est important pour certaines entreprises, il est certainement important pour certaines personnes et leurs familles. Par exemple, chez les employés interprovinciaux qui étaient mariés ou qui vivaient en union libre, les revenus de l'Alberta représentaient plus de la moitié de leurs revenus familiaux pendant l'année, en moyenne. À cet égard, les relations de travail et leurs dimensions financières s'échelonnaient sur de longues distances. Bien sûr, l'absence d'un partenaire (ou parent) du domicile pendant de longues périodes peut également avoir eu d'autres conséquences.

Finalement, bien que le thème de ce rapport soit l'emploi interprovincial en Alberta, l'ampleur de l'adaptation au marché du travail par la mobilité professionnelle dans les autres provinces, territoires et régions mérite des recherches approfondies.

8 Tableaux en annexe

Tableau 35

Personnes ayant des T4 en Alberta — Taux d'appariement avec les données du FFT1 ou du T1H sans restrictions pour l'échantillon, 2003 à 2010

	Nombre total de personnes	Appariées avec le FFT1		Appariées avec le FFT1 ou le T1H		Non appariées avec le FFT1 ou le T1H	
	nombre	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
2003	1 867 633	1 661 189	88,9	1 773 337	95,0	94 296	5,0
2004	1 922 408	1 726 401	89,8	1 837 748	95,6	84 660	4,4
2005	2 027 003	1 801 789	88,9	1 912 122	94,3	114 881	5,7
2006	2 181 729	1 912 840	87,7	2 039 596	93,5	142 133	6,5
2007	2 278 395	1 995 280	87,6	2 132 582	93,6	145 813	6,4
2008	2 338 909	2 056 392	87,9	2 185 404	93,4	153 505	6,6
2009	2 264 708	1 987 188	87,7	1 987 188	87,7	277 520	12,3
2010	2 265 275	1 985 410	87,6	1 985 410	87,6	279 865	12,4

Notes : Il n'y a pas de restrictions en ce qui concerne l'âge ou les revenus totaux. FFT1 et T1H désignent respectivement le Fichier sur la famille T1 et le fichier historique T1.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Tableau 36

Employés interprovinciaux comme pourcentage de la main-d'œuvre de l'Alberta, tous les enregistrements T4 non appariés avec le FFT1 et le T1H étant exclus du calcul, 2004 à 2010

	Définition de base	Définition de base sauf les résidents de l'Alberta pendant l'année *t-1*	Définition de base sauf les résidents de l'Alberta et les résidents inconnus pendant l'année *t-1*
		pourcentage	
T4 et FFT1 appariés			
2004	3,8	3,6	3,4
2005	4,4	4,2	4,0
2006	5,5	5,3	5,0
2007	5,9	5,6	5,4
2008	6,3	6,0	5,8
2009	5,2	4,9	4,4
2010	...	4,7	4,2
T4, FFT1 et T1H appariés			
2004	3,9	3,7	3,5
2005	4,5	4,3	4,0
2006	5,6	5,4	5,1
2007	6,0	5,8	5,4
2008	...	6,1	5,8

Note : FFT1 et T1H désignent respectivement le Fichier sur la famille T1 et le fichier historique T1.
Source : Statistique Canada, Base de données sur la main-d'œuvre interprovinciale.

Bibliographie

Haan, M., et D. Odynak. 2009. *Measuring Alberta's Shadow Populations: A draft document respectfully submitted to the Alberta Office of Statistics and Information*. Edmonton: Population Research Laboratory, University of Alberta. Novembre. Polycopié.